

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2023



Sommaire

Sommaire	
Introduction / Contexte	
I/ - Economiser – Mix énergétique et rénovation : de l'économie à la transition énergétique	
I/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat.....	7
II/2- La transition énergétique	8
I/3-L'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val de Marne (CAUE)	10
I/4 – L'accélération de la modernisation de l'éclairage public	11
I/5 - Focus : La création d'un établissement public industriel et commercial du chauffage urbain..	11
I/6 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la Ville en matière d'énergie –Indicateurs	14
II/ Cohabiter – Biodiversité, nature et eau en ville	
II/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat	17
II/2 - Végétaliser les espaces publics pour adapter la Ville aux dérèglements climatiques	18
II/3 – Les actions en faveur de la biodiversité.....	23
II/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de nature en ville et de biodiversité – Indicateurs	25
III/ - Se déplacer – Mobilités et aménagements	
III/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat	27
III/2 - Encourager le développement des transports collectifs	28
III/3 - Intensifier le développement des aménagements cyclables	29
III/4 - Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun.e dans l'espace public	31
III/5 – Plan de mobilité de l'administration	32
III/6 – Focus : La culture scientifique et technique : les sciences participatives pour la ville de demain	32
III/7 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de mobilités –Indicateurs	34
IV/ - Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tous.tes	
IV/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat.....	36
IV/2 - Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts	36
IV/3 - Reconnaître l'alimentation comme un droit pour tous et toutes en mettant en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne.....	37
IV/4 – Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès des distributeur.rices	38
V/ - Agir et accueillir – Migrations climatiques	
V/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat	40

V/2 – Le contexte général	40
V/3 – La situation à Ivry-sur-Seine	42
VI/ - Réduire – Réemploi, recyclage et déchets
VI/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat.....	44
VI/2 – Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets.....	45
VI/3 – Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières	46
VI/4 – Impliquer les commerçant.es dans la réduction des déchets à la source	47
VI/5 - Focus : La lutte contre le gaspillage dans les écoles.....	47
VI/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de réemploi, recyclage et déchets – Indicateurs	48
VII/ L'exemplarité du service public.....

Introduction / Contexte

« Les conséquences du dérèglement climatique nous obligent à repenser nos modes de vie et nos choix collectifs afin d'adapter la ville aux nouveaux défis écologique : il s'agit d'un enjeu vital !

En 2021, la Conférence Climat-Assemblée Citoyenne « Pour le climat, à Ivry on agit ! » a permis de dresser un état des lieux et d'impulser une nouvelle dynamique de co-construction des actions publiques et citoyennes visant à transformer notre ville et nos modes de vie collectifs et individuels.

À cette occasion, la Municipalité a réaffirmé son souhait de prendre toute sa part dans la lutte contre le dérèglement climatique tout en défendant des principes de solidarité, de justice sociale, d'inclusion et de féminisme.

En trois années, de nombreux chantiers ont été lancés pour mettre en œuvre les actions proposées dans le cadre du projet municipal de 2020 et de l'Assemblée Citoyenne sur le climat : réseau de chauffage urbain par géothermie, régie publique de chauffage du Centre-Ville, travaux d'isolation du parc locatif et des bâtiments communaux, préservation et création d'espace de nature pour favoriser la biodiversité, passage en régie publique de l'eau, collecte des bio-déchets, développement des mobilités douces, implantation de commerces de proximité participant d'une alimentation de qualité... tout cela permet à Ivry d'avancer et de devenir une ville plus respectueuse de l'environnement et plus sobre en ressources. »



Telle était l'invitation faite aux ivryens le 28 novembre dernier, pour l'Agora des enjeux climatiques, dans le cadre du bilan de mi-mandat. Cette Agora marquait aussi la seconde édition de la Conférence climat, deux ans après la première édition en 2021. Avec une diversité d'acteurs invités, qu'ils fassent partie de l'administration, ou bien qu'ils soient des partenaires institutionnels ou associatifs, ce grand forum a permis de donner à voir la diversité des actions menées par la ville dans le champ des questions climatiques. Dans le même sens, l'édition 2023 d'Ivry en fête a proposé un village municipal sur les questions climatiques, avec des expositions sur la biodiversité et les trames vertes et bleues, sur le RDD 2022 et la Conférence climat-Assemblée citoyenne « Pour le climat, à Ivry, on agit ! ».

Cette volonté s'inscrit dans le projet municipal 2020-2026, très ambitieux en matière de développement durable avec en particulier la réduction, à l'échelle d'Ivry, d'au moins 40 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2035 : « Relever le défi écologique et climatique est un enjeu vital, mais aussi social. Une action collective s'impose avant des conséquences irréversibles pour la survie de l'humanité et de l'ensemble des espèces vivant sur la planète. Nous devons réduire, à l'échelle d'Ivry, d'au moins 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2035, en appui sur le Plan climat-air-énergie existant sur le Territoire « Grand-Orly Seine Bièvre ». Nous devons parallèlement adapter la ville aux épisodes extrêmes de chaleur ou de pluie ».

Afin d'atteindre cet objectif, il a également été fixé une réduction des consommations énergétiques du patrimoine communal (bâtiments, éclairage public) d'au moins 30% à l'horizon 2026, fin du présent mandat. Pour cela, plusieurs plans stratégiques ont été amorcés depuis 2020 afin de structurer les

politiques publiques de réduction des consommations énergétiques (schéma directeur du patrimoine, schéma directeur de l'aménagement lumière, schéma directeur du chauffage urbain...). Avec une année 2022 marquée par le début de la crise énergétique, la municipalité a réduit ses coûts de l'énergie de manière importante. Ce contexte difficile a permis aussi de faire émerger l'importance de remplacer tous les luminaires en LEDs et d'affirmer une politique volontariste sur la question de l'éclairage public.



L'année 2023 a été celle du lancement de grands projets transversaux interservices, dont certains seront détaillés dans le présent rapport, telle que la végétalisation des cours du groupe scolaire Rosalind Franklin ou encore la reprise en régie publique du chauffage urbain du centre-ville mais aussi la **création de l'Observatoire éco-citoyen de Connaissance des Pollutions** et la **réflexion autour d'un Tiers-lieux à Ivry**, dans la Halle BHV, spécialement consacré aux enjeux écologiques.

L'Observatoire se développera dans la continuité des démarches de la Conférence Climat, avec un lancement prévu en janvier 2024. Il s'appuiera sur des projets de **recherche participative** impliquant habitant.e.s et chercheur.e.s. Il sera aussi complémentaire par rapport à d'autres projets autour de la sensibilisation aux enjeux écologiques en apportant des regards et des préconisations scientifiques sur l'impact de l'activité humaine sur

l'environnement et sur l'importance des actions de prévention. Sa nature est pluridisciplinaire : santé ; environnement ; culture scientifique et technique ; démocratie citoyenne ; espace public, communication.

Comme indiqué plus haut, la Ville ambitionne une réduction importante de ses émissions de gaz à effet de serre. Pour cela, la municipalité a établi un diagnostic de ses émissions de gaz à effet de serre, qui a permis de mettre au jour des pistes d'action, qui seront présentées courant 2024 dans la Stratégie Bas Carbone. Une piste d'action est d'agir sur les moyens de production d'énergies plus vertes, renouvelables. En ce sens, la municipalité a voté pour l'établissement de zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2023.

Les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ZAER) constituent un dispositif de planification territoriale introduit par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi « APER ».

Ces zones d'accélération doivent présenter un potentiel de développement de la production d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R). Elles sont définies pour chaque catégorie de filières et de types d'installation de production d'EnR&R, en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'EnR&R déjà installée. Les projets d'EnR&R sont facilités sur ces zones et elles témoignent auprès des porteurs de projet d'une volonté politique et d'une acceptabilité locale.

Elles doivent aussi contribuer à la solidarité entre les territoires et à la sécurisation des approvisionnements, tout en prévenant les éventuels dangers ou inconvénients. Ces zones d'accélération correspondent à des zones jugées préférentielles et prioritaires, mais ne sont pas exclusives. Des projets peuvent donc être autorisés en dehors de ces zones mais ces derniers seront plus complexes à réaliser, et ne bénéficieront pas des mêmes facilités accordées par l'Etat.

La ville œuvre déjà depuis longtemps à verdir son mix énergétique avec une utilisation importante de la géothermie. Les Zones d'Accélération de Production d'Energie Renouvelable sont l'occasion d'aller plus loin et d'envisager de démarrer une production d'énergie renouvelable avec des panneaux photovoltaïques. Outre la réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire, la production d'énergie avec le photovoltaïque doit permettre d'aller vers l'autoconsommation et la structuration de boucles locales d'énergie, et d'ainsi réduire la facture énergétique de la ville.

Ainsi, l'atténuation du changement climatique par la diminution drastique des émissions de gaz à effet de serre est donc un enjeu primordial et un objectif prioritaire de la ville d'Ivry pour les décennies à venir. Toutefois, il est essentiel également de travailler à l'adaptation de notre ville aux effets du réchauffement climatique déjà à l'œuvre. Toute action en faveur de l'adaptation de nos espaces et bâtiments publics ou de nos logements à des phénomènes intenses et répétés dans les années à venir comme les canicules, les sécheresses, les inondations, doit être menée dès maintenant.

La politique d'adaptation aux changements climatiques permet par ailleurs de mettre en œuvre des solutions combinées pour la préservation de la ressource en eau, la dés-imperméabilisation des sols et la végétalisation de la ville pour lutter contre les îlots de chaleur urbains et le risque inondations mais aussi pour le développement et la préservation de la biodiversité ; ou encore pour le confort d'habiter de l'ensemble des générations d'ivryens tant dans leurs domiciles, que sur leurs lieux de travail ou à l'école.

La ville est donc aujourd'hui résolument engagée, sur un même front, pour l'atténuation et l'adaptation aux changements climatiques, qui ont été le fil rouge de la démarche « Pour le Climat, on agit » et de ses suites.

Le présent Rapport Développement Durable 2023, dans la continuité de sa version 2022 est ainsi configuré sur la base des conclusions de la Conférence Climat autour des 6 thématiques et des objectifs prioritaires approuvés par les Ivryens en décembre 2021, à savoir :

- 1/ Economiser – Mix énergétique et rénovation**
- 2/ Cohabiter – Biodiversité, nature et eau en ville**
- 3/ Se déplacer – Mobilités et aménagements**
- 4/ Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tous.tes**
- 5/ Agir et accueillir – Migrations climatiques**
- 6/ Réduire - Réemploi, recyclage et déchets**



I/ - Economiser – Mix énergétique et rénovation : de l'économie à la transition énergétique

I/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

« Les enjeux sont liés à la transition énergétique et à la baisse globale de la consommation d'énergie, au défi du recul de l'usage des énergies fossiles, à la rénovation thermique des bâtiments.

Il pourra s'agir et d'échanger autour d'initiatives permettant d'aller en ce sens - géothermie, plan pluriannuel de rénovation thermique des bâtiments communaux et des cités des bailleurs sociaux dont la Coop' Ivry Habitat, baisse de 30% des consommations énergétiques dans les bâtiments publics communaux, etc... »



(Ci-dessus, expression graphique de l'atelier)

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat n'a pas fait l'objet de votes en décembre 2021 car les actions nécessaires à mener dans ce secteur sont d'ampleur systémiques, doivent s'inscrire sur le temps long, et nécessitent des investissements massifs privés comme publics. Toutefois, elle est revenue très fortement sur le devant de la scène en 2022 avec l'augmentation très conséquente des prix de l'énergie qui touche aussi bien les particuliers que les collectivités territoriales.

Pour rappel, depuis de nombreuses années, la commune s'est engagée dans la transition énergétique : son Plan Climat Energie (2012/2016), centré autour du développement d'une nouvelle source d'approvisionnement de son réseau de chaleur urbain avec la mise en place en 2017 de la géothermie, incitait à la sobriété tant afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre qu'adapter les équipements municipaux aux risques climatiques.

Pour autant, il faut convenir qu'il a fallu « changer de paradigme » depuis quelques années. En effet, alors qu'un effort particulièrement important a été entrepris (et il se poursuit) quant aux changements des installations thermiques obsolètes et à l'isolation des bâtiments énergivores, toutes sources de consommations énergétiques importantes, les périodes hivernales se sont faites moins rudes.

Mais surtout, la récurrence d'épisodes caniculaires, en particulier ceux de juin et juillet 2019, mais aussi en juin, juillet et août 2022 avec 33 jours de canicule en trois vagues (+2,3°C au-dessus des normales de saison) ont favorisé la prise de conscience de la nécessaire adaptation aux changements climatiques.

Dans le cadre de la lutte contre ces changements, il convient d'adopter deux stratégies complémentaires, l'atténuation et l'adaptation :

-d'une part, en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en limitant les gaspillages énergétiques, en substituant des énergies nouvelles aux énergies fossiles.

-d'autre part, en faisant face directement aux impacts négatifs du changement climatique mais également en anticipant ces impacts.

L'adaptation et l'atténuation recourent à des ressources d'aujourd'hui pour prévenir des crises

potentielles dans le futur. Elles s'appuient sur le triptyque : réduction (consommation), efficacité énergétique (rentabilité) et énergies renouvelables (production).

Si la transition énergétique est au cœur des débats actuels, elle ne se décrète pas mais réclame des décisions cohérentes reposant sur des choix forts, avant tout pertinents, à savoir conforme à la logique de la « Règle de 3 » :

- Réduction : « Ne gaspillons pas l'énergie ! »
- Efficacité : « Utilisons-la au mieux ! »
- Diversité : « Produisons-la autrement ! »



II/2- La transition énergétique

Dans le domaine de l'adaptabilité de nos équipements publics aux nouvelles conditions climatiques

Des travaux de performance énergétique et de confort d'été ont été effectués en 2023 :

Remplacement du matériel ancien par du performant

- Remplacement de la chaudière des locaux associatif Westermeyer
- Remplacement des pompes de chauffage et mise en place d'automate dans 5 chaufferies
- Remplacement de l'ancien éclairage par des LEDs au CMS (radiologie), au groupe scolaire Joliot Curie, à la Résidence autonomie Chevaleret et à l'Espace Robespierre

Actions d'amélioration du confort d'été

- Installation de ventilateurs de plafond aux groupes scolaires Thorez et Rosa Parks, ainsi que les multi-accueils Parmentier et Rosa Bonheur

Réhabilitation énergétique du centre administratif Saint Just

Le projet de réhabilitation énergétique du centre administratif Saint Just vise à améliorer la performance énergétique du bâtiment et à améliorer le confort des occupants.

Le projet consiste à remplacer les portes et fenêtres par des éléments plus performants et à réaliser une isolation thermique par l'extérieur de certaines façades. De plus, l'ensemble de l'éclairage sera remplacé par des LEDs. Les travaux vont débuter début 2024. Cela se traduira par une baisse des consommations de 3 300 MWh et de 127 Tonnes de CO2 (y compris gain du passage au réseau de chaleur en 2022).



Image projetée d'une façade du centre administratif lorsque les travaux de réhabilitation auront été effectués

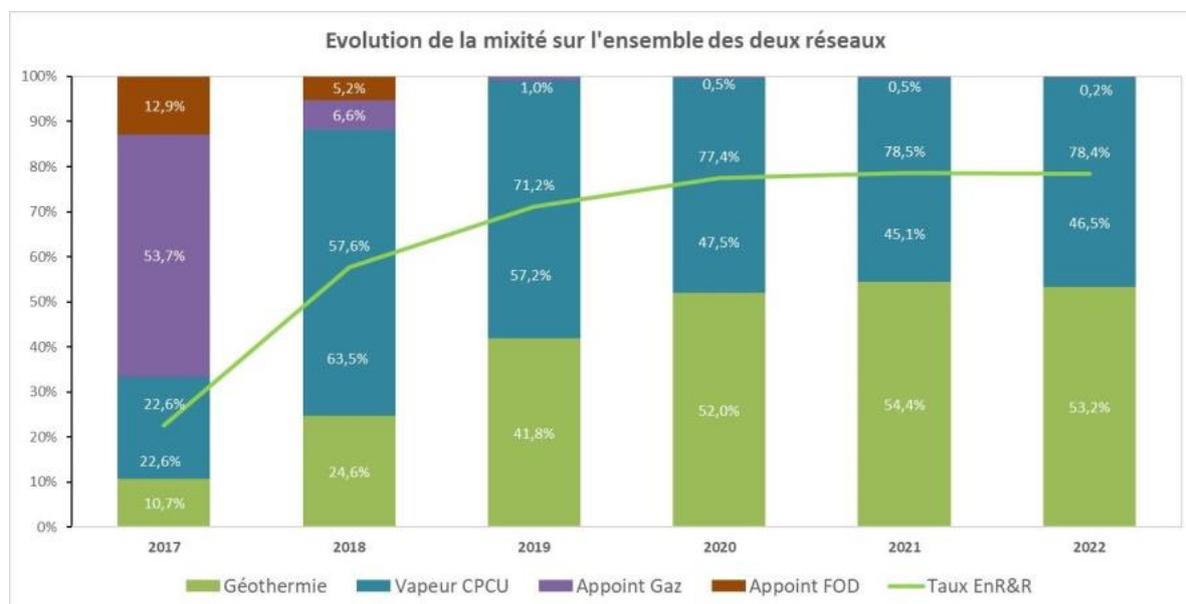
Dans le domaine des réseaux de chaleur géothermique du Centre-ville-Plateau et d'Ivry-Port

Pour l'année 2022, sur l'ensemble de la ville, le taux d'utilisation de la géothermie a continué d'augmenter et a atteint 53 %. Le mix de la chaleur CPCU qui assure le complément étant de 54 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), le taux d'EnR&R était de 78 %.

(En comparaison, pour l'année 2021, le taux d'utilisation de la géothermie a continué d'augmenter et a atteint 55 % (contre 52 % en 2020). Le mix de la chaleur CPCU qui assure le complément étant de 45 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), le taux d'EnR&R était de 78 % (contre 77 % en 2020).

Un verdissement du mix énergétique du réseau

La Ville et le délégataire continuent de travailler à l'optimisation du taux d'utilisation de la géothermie, et le taux d'énergie renouvelable du mix énergétique ne cesse de croître. L'installation d'une pompe à chaleur est programmée (mise en service prévue en 2024). Celle-ci permettra d'augmenter l'utilisation de la géothermie.



Ce réseau se déploie sur 17 kms et permet une distribution de la chaleur à plus de 9 000 logements et 28 bâtiments communaux, avec plus de 110 sous-stations.

Elle évite l'émission de plus de 14 000 tonnes de CO₂/an soit l'équivalent de 12 500 vols Paris/New York ou 103 000 trajets entre Lille et Marseille.

Les extensions et raccordements se poursuivent sur les ZAC Gagarine et Confluences.

Point sur les raccordements réalisés en 2023 :

- ✓ Les raccordements des ZAC Confluences et Gagarine se poursuivent.
- ✓ Le nouveau collège Gisèle Halimi et le groupe scolaire Barbusse ont été raccordés durant l'été 2023.

Mise en place d'un comité d'abonnés et d'usagers

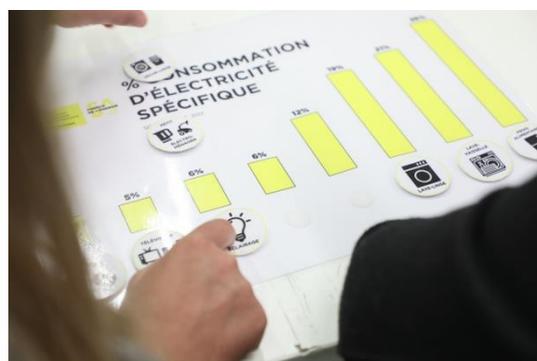
Afin d'améliorer la gouvernance du réseau de chaleur en y associant les usagers et abonnés, et dans la

dynamique de la 1ère Conférence Climat, la Ville a mis en place un comité des abonnés. Le dernier s'est réuni en janvier 2023.

L'adaptation des bâtiments publics aux canicules successives interroge les modes de rafraîchissement des locaux pour assurer des conditions adaptées aux activités. Il en va de même pour les logements et les entreprises. Pour les bâtiments neufs, la conception bioclimatique fondée sur la ventilation naturelle et des modes de construction durables doit devenir le point d'entrée de tous les nouveaux projets (matériaux, économies d'énergies, usages de l'eau). Pour les bâtiments existants, les alternatives à l'usage de la climatisation sont essentielles afin de réduire l'impact carbone désastreux des climatiseurs. C'est pourquoi en 2023, la ville d'Ivry a lancé des réflexions autour du développement du réseau de froid urbain.

I/3-L'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val de Marne (CAUE)

La Ville d'Ivry-sur-Seine a sollicité l'Agence de l'Énergie du CAUE du Val-de-Marne, créée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94), pour mener une mission de conseil et d'accompagnement dans sa démarche de préparation et d'adaptation aux changements climatiques. Le CAUE propose différentes actions : du conseil aux particuliers et aux copropriétés, de la sensibilisation du grand public, des ateliers pour le public en précarité énergétique et ateliers vers les scolaires.



Les conseils aux particuliers se distinguent entre les informations de premier niveau, par téléphone ou par mail (45 actes en 2023), les conseils personnalisés via un rendez-vous d'une heure avec un conseiller (56 actes en 2023) et l'accompagnement des ménages pour la réalisation de leurs travaux de manière globale (2 actes en 2023).

Les copropriétés souhaitant s'engager dans une rénovation énergétique peuvent s'inscrire sur une plateforme dédiée (Coachpro) et bénéficier d'un accompagnement sur toute la phase pré-travaux (6 actes en 2023).

Concernant l'animation au grand public, l'agence de l'énergie-CAUE est intervenue à Ivry-en-fête pour présenter la thermographie aérienne réalisée avec la Ville et donner de l'information sur la déperdition des toitures des logements, permettant de sensibiliser 80 ivryens. Un stand avec des maquettes sur la rénovation énergétique, et une matériauthèque était tenu en parallèle afin de montrer aux habitants les travaux réalisables pour diminuer les déperditions observées.



Concernant les animations à destination des publics en situation de précarité énergétique, des ateliers sur les consommations d'énergie, la lecture de factures et l'électricité spécifique ont été organisés dans 2 maisons de quartier de la ville (Gagarine et Monmousseau), permettant de sensibiliser 22 ivryens.

Concernant les ateliers à destination des scolaires, 8 ateliers

se sont déroulés en 2023, dans 8 classes représentant 4 écoles, permettant de sensibiliser 130 élèves. 2 thématiques ont été abordées : la rénovation énergétique écologique et l'audit écologique.

Hors convention, l'Agence de l'énergie-CAUE a organisé une formation sur la RE 2020 à destination des professionnels du service urbanisme de la ville d'Ivry ainsi qu'une visite du chantier d'un bâtiment (maison et local professionnel) à ossature bois et remplissage paille à destination de 15 professionnels du secteur.



I/4 - L'accélération de la modernisation de l'éclairage public

Dès 2022, la ville a débuté une grande action de remplacement de ses luminaires en LED, dans les bâtiments communaux et sur les espaces publics, afin de réduire les dépenses en électricité et diminuer la chaleur dans les salles en intérieur.

En 2023, la Ville a remplacé 867 lampes d'éclairage public par des LEDs dans 77 rues. En moyenne, les anciennes lampes avaient une puissance d'environ 150 W contre 70 W pour les LEDs. En outre, la technologie LED permettant de programmer des variations de l'intensité lumineuse, il a été mis en œuvre une diminution importante de l'éclairage au cœur de la nuit sans pour autant l'éteindre. La programmation choisie permet ainsi de diminuer encore d'environ 50% la consommation électrique de l'éclairage passé en LEDs.

Au total et en année pleine, cette opération permet de diminuer la consommation de 633 MWh à 125 MWh (-80%).

I/5 - Focus : La création d'un établissement public industriel et commercial du chauffage urbain

Alors que les compétences notamment liées aux questions de l'eau et de l'assainissement ont été transférées aux Etablissements Publics Territoriaux, il en va tout autrement pour la compétence « Réseau de Chaleur Urbain » qui reste une compétence communale.

La toute récente crise énergétique qui s'est déclarée en 2022 et qui se poursuivra dans les années à venir a mis en avant l'importance pour la ville d'avoir su créer un réseau de chaleur de qualité dont le développement se poursuit.

Outre la question des coûts peu fluctuants au regard des crises qui touchent le gaz et l'électricité, il est aussi vertueux et participe ainsi grandement aux objectifs ambitieux de la municipalité de réduire d'au moins 40% à l'horizon 2035, nos émissions de gaz à effet de serre.

Aussi, la fin de la délégation de service public portée par une entreprise privée pour la distribution de la chaleur en Centre-Ville a conduit à s'interroger sur le mode de gestion à venir de ce réseau de chaleur afin de pouvoir le rendre encore plus performant tout en maîtrisant sa gouvernance.

1. Un réseau de chaleur de plus en plus vertueux

Le réseau de chaleur urbain de la ville d'Ivry-sur-Seine est un axe fort de l'aménagement du territoire communal depuis plus de 40 ans.

Le réseau du centre-ville a été réalisé en 1972 concomitamment au projet de rénovation du centre-ville afin d'éviter la multiplication de chaufferies en pied d'immeuble.

A l'origine, le réseau de chauffage urbain du centre-ville était géré par l'OPHLM jusqu'à la rétrocession à la Ville en 1989. La délégation de service public (DSP) a été renouvelée et confiée à la société dédiée Energivry (filiale du groupe Engie) par délibération du 20 juin 2002. Elle se terminera le 30 juin 2024.

En 2008, le périmètre de la DSP a été étendu à tout le secteur d'Ivry-sur-Seine situé à l'ouest des voies ferrées intégrant donc le réseau de la cité Pierre et Marie Curie créé dans les années soixante et la réalisation d'une extension sur la ZAC du Plateau.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Énergie approuvé au Conseil municipal du 23 juin 2011, la Ville a décidé de réaliser le puits de géothermie pour alimenter le quartier d'Ivry-Port et le réseau du centre-ville. Ainsi, le 24 octobre 2013, une DSP a été attribuée à la société dédiée Géotelluence (également filiale du groupe Engie) jusqu'en 2036.

L'ensemble des installations (forages, station d'échange et ouvrage d'interconnexion) est en service depuis juin 2017.

Au total, le réseau de chauffage urbain ivryen se déploie sur 17 km, dont 11 km dans le périmètre d'Energivry, et permet une distribution de la chaleur à plus de 9 000 logements et 28 bâtiments communaux, avec plus de 110 sous-stations¹.



¹ **Le réseau du Centre-ville / Plateau en chiffre : 7 344 logements (hors tertiaire) et 23 bâtiments communaux ; 87 sous stations dont 20 à la Ville et 23 à la Coop'Ivry Habitat**

En 2021, un comité d'abonnés et d'usagers a été créé afin d'améliorer la gouvernance du réseau de chaleur.

Pour l'année 2022, sur l'ensemble de la ville, le taux d'utilisation de la géothermie continue de progresser et a atteint 53 %. Le mix de la chaleur CPCU qui assure le complément étant de 54 % d'énergie renouvelable et de récupération (EnR&R), le taux d'EnR&R était de 78 %.

Ce taux d'EnR&R, supérieur à 50%, permet aux abonnés de bénéficier de la TVA réduite à 5,5%.

2. Un nouveau mode de gestion du chauffage urbain

La création d'une Régie dédiée à la gestion du chauffage urbain

La délégation de service public (DSP) qui a été confiée à la société dédiée Energivry (filiale du groupe Engie) en 2002, se terminera le 30 juin 2024.

Ainsi, conformément au projet municipal 2020-2026, la Ville souhaite créer un établissement public à qui elle confiera la gestion de son réseau.

L'intérêt du passage en régie est multiple, à savoir :

- Priorité aux valeurs citoyennes et à l'intérêt général
- Gestion du service réellement fondée sur les valeurs de solidarité, d'aménagement du territoire, de lutte contre l'exclusion et les inégalités sociales et sur les principes de développement soutenable
- Meilleure relation à l'abonné et à l'utilisateur
- Maîtrise par la collectivité du patrimoine et des coûts, reposant sur une vision à long terme et une politique énergétique en faveur de toutes et tous (en lien avec la stratégie bas carbone).
 - Meilleure maîtrise des tarifs aux abonnés : les élus définissent les tarifs en fonction d'une politique sociale, environnementale et des investissements à venir.
 - Meilleure maîtrise des coûts de raccordements : Les marges de manœuvre budgétaires améliorent l'autofinancement des investissements.
 - Réalisation de travaux de rénovation des moyens de production
 - Pas d'autres frais que ceux nécessités par le service (pas d'actionnaire)

Cette structure sera dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale et prendra la forme d'un établissement public industriel et commercial (EPIC).

L'approvisionnement en chaleur

La chaleur fournie aux abonnés d'Energivry provient de Géotelluence dont le mix est composé de sa propre production de géothermie pour moitié et de l'achat de chaleur au réseau parisien pour l'autre moitié (actuellement géré par CPCU). Energivry dispose de 3 chaufferies gaz qui ne sont utilisées qu'en secours (lors d'arrêt technique notamment) ou en appoint pas très grand froid.

L'établissement achètera donc sa chaleur à Géotelluence. Une convention de fourniture tripartite entre Géotelluence, Energivry et la Ville a été signée afin d'en assurer la continuité (Conseil municipal du 11 février 2021).

Le mix du réseau parisien est lui-même composé d'environ 40-45% de chaleur fatale issue des usines d'incinération d'ordures ménagères. CPCU a actuellement l'exclusivité de l'achat de cette chaleur auprès du Sycotom.

A l'occasion de la fin de la DSP de CPCU avec Paris, des négociations sont en cours pour acheter directement au Sycotom cette chaleur pour le réseau ivryen. Ceci pourrait augmenter la part d'énergie de récupération dans le mix énergétique et baisser le prix de fourniture.

Ainsi, par délibération du 19 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la création d'un établissement public industriel et commercial (EPIC) avec autonomie financière et personnalité morale pour assurer la gestion du service public de chauffage urbain qui prendra le nom de Régie ivryenne de chaleur.

I/6 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la Ville en matière d'énergie –Indicateurs

Le tableau ci-après dresse à un instant T0 de référence, l'année 2021, un état de la consommation par type d'énergie de l'ensemble de nos équipements publics, les teneurs de CO2 de référence, leur impact de rejet de CO2. Ainsi, chaque année, à compter de 2022, un état sera réalisé sur les réductions de consommation et de rejet au regard de l'ensemble des travaux menés par la collectivité. Pour mémoire, en 2018 (donnée disponible), la ville a rejeté l'équivalent de 169 000 tonnes de CO2.

Type d'énergie	Volume consommation en MWh en 2021	Teneur en CO2 de référence KgCO2/kWh	Quantité de Tonne CO2 rejeté
Chauffage urbain	5 355	0.076	407
Gaz	15 930	0.227	3 616
Electricité	6 765	0.079	534
Total	28 050		4 558

Les raccordements au chauffage urbain à l'été 2022 de la Manufacture des Œillets, du Centre Administratif Saint-Just, du Robespierre et la rénovation thermique de Cachin conduisent à **diminuer le rejet de 148 Tonnes de CO2 sur l'année.**

En 2023, en année pleine et avec le raccordement de l'école Henri Barbusse, **le gain sera de 376 Tonnes de CO2.** Il sera de **496 Tonnes en 2024** avec le raccordement du groupe scolaire Maurice Thorez, **soit plus de 10% de nos émissions actuelles sur nos équipements.** Outre la participation à l'effort collectif pour diminuer les gaz à effet de serre, cela permet aussi des économies conséquentes pour le budget communal.

Le chauffage urbain permet aussi de ne pas aggraver la situation dans les raccordements des bâtiments de logements effectués et à venir. **Pour 2022, cette absence d'émission de CO2 est chiffrée à 474 tonnes. Pour 2023, elle est à plus de 1000 tonnes (addition des logements raccordés en 2022 et 2023).**

L'impact des réhabilitations qu'elles soient publiques ou privées que la ville finance n'est pas négligeable. Ainsi pour la copropriété Raspail, la chaufferie gaz actuelle consomme 2 904 MWh et rejette l'équivalent de 207 tonnes de CO2/an. **Après réhabilitation, ce rejet sera de 160 tonnes/an soit -38%.**

Ainsi, au vu de tous les points soulevés ci-dessous, nous obtenons les indicateurs ci-après pour le calcul de 2021 jusqu'aux prévisions pour 2024.

La consommation en MWh

MWh	2021	2022	2023 (Gaz/Electricité au 17 décembre 2023, estimation pour Chauffage urbain)	2024 (estimations)
Gaz	15 930	11 822	7 487	7 132
Chauffage Urbain	5 355	4 733	5 088	5 443
Electricité	6 765	6 699	7 387	7 387
Total	28 050	23 254	19 962	19 962
Delta en %/2021		-17%	-29%	-29%

Avec la diminution par moitié de l'utilisation du gaz depuis 2021, on constate une diminution de 29% des consommations énergétiques en 2023, par rapport à 2021. En 2024, les prévisions montrent un pourcentage de diminution équivalent, mais une baisse de l'utilisation du gaz et une augmentation de l'utilisation du chauffage urbain, avec de nouveaux raccordements prévus.

Les rejets en tonne de CO2

Tonnes de CO2	Kg CO2/KWh Teneur en CO2 de référence	2021	2022	2023 (Gaz/Electricité au 17 décembre 2023, estimation pour Chauffage urbain)	2024 (estimations)
Gaz	0,227	3 616	2 684	1 700	1 619
Chauffage Urbain (référentiel 2021)	0,071	380	336	361	386
Electricité (référentiel 2021)	0,064	433	429	473	473
Total		4 429	3 448	2 534	2 478
Delta en %/2021			-22%	-43%	-44%

On constate avec ce tableau qu'avec une baisse de 43% en 2023 par rapport à 2021 des rejets en tonne de CO2 relatifs aux consommations d'énergie dans les bâtiments publics, la ville d'Ivry se trouve sur la trajectoire de neutralité carbone.

Enfin, la même approche peut être menée concernant l'éclairage public, avec comme année de référence 2021.

Eclairage public	Volume consommation en 2021	Volume consommation en 2022	Volume consommation en 2023
Electricité en kWh	2 183 352	2 132 911	1 874 000

Le tableau de suivi ci-dessous permettra de suivre année par année à l'occasion du rapport du développement durable annuel, de mesurer l'effort produit par la collectivité en matière de diminution de gaz à effet de serre avec comme année de référence 2021, année de la Conférence Climat sur la base de 0,079 kg de CO2 rejeté par kWh:

Catégorie	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2021	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2022	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2023
Eclairage public	172,5	168,5	148
Delta en%/2021		-2,3%	-14,2%

On constate une diminution de 14,2% de quantité de tonne de CO2 rejeté en 2023 par rapport à 2021 dans le secteur de l'éclairage public, grâce aux efforts de remplacements d'ampoules en LED.

Ainsi, si on additionne les efforts de réduction pour les bâtiments et l'éclairage public, on obtient le tableau suivant :

Catégorie	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2021	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2022	Quantité de Tonne CO2 rejeté en 2023
Bâtiment public	4.429	3.448	2.534
Eclairage public	172,5	168,5	148
Total	4 601,5	3 616,5	2 682
Delta en %/2021		-21,4%	-41,7%

En 2021, le secteur cumulé des consommations énergétiques des bâtiments publics ivryens et de l'éclairage public sur l'espace public représentaient 4 601,5 TCO2 rejetés.

En 2022, les efforts importants sur la rénovation thermique des bâtiments et sur le lancement du plan LED ont permis de réduire de 21,4% les émissions de CO2 dans ce secteur par rapport à 2021.

Les bilans 2023 montrent une accélération encore accrue de réduction des émissions de CO2 de -41,7% par rapport à 2021. Cet effort permet d'inscrire Ivry sur la trajectoire de neutralité carbone en 2050.

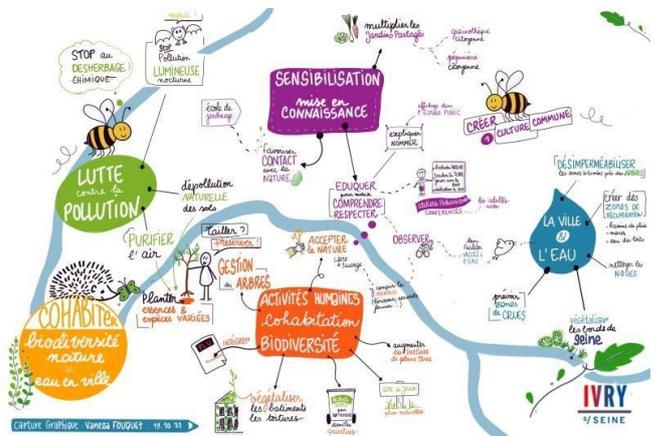
II/ Cohabiter – Biodiversité, nature et eau en ville

II/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

« Face aux évolutions climatiques, la transformation de la ville est un sujet essentiel.

Ce temps de rencontre permettra de réfléchir aux enjeux d'aménagement urbain et des espaces verts, à la valorisation de la nature et de la biodiversité ou encore à la gestion de l'eau dans les politiques publiques (Plan « nature en ville », méthodes naturelles de gestion des espaces végétalisés, nouveau parc des Confluences, végétalisation de la place Voltaire, mise en place d'îlots de fraîcheur...).

(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Végétaliser les espaces publics
- Rafraîchir la ville
- Créer des espaces dédiés permettant de préserver l'eau, de lutter contre le risque inondation et de favoriser la biodiversité

Le comité de suivi qui s'est réuni à l'été 2022 a adopté les actions à mettre en œuvre à court terme :

- Végétaliser les cours d'écoles
- Végétaliser les pieds d'arbres par les habitant.es : repenser le permis de végétaliser

Le développement d'espaces verts ainsi que la préservation de la biodiversité sur un territoire fortement urbanisé demeure une gageure pour une commune comme Ivry.

Pour autant, c'est le défi que la Municipalité relève depuis de nombreuses années, qu'il s'agisse de la suppression des produits phytosanitaires (en 2011 soit 6 ans avant l'obligation légale), de la gestion différenciée (entretien des espaces végétalisés selon leur localisation et leur fonction, tout en privilégiant les espèces rustiques), mais aussi de la création de nouveaux espaces verts en ville dense, à travers le projet Ivry Confluences.

Elle intègre aussi la question autour des actions pour une alimentation saine avec le projet d'agro-cité Gagarine/Truillot (voir la partie IV ci-après, « Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tou.tes »).

Ces votes sont conformes au projet municipal 2020/2026 (extraits) :

« Le confinement a fait la démonstration que notre environnement est un facteur primordial à notre bien-être collectif et que le recul des activités humaines a permis d'opérer une pause de la pression exercée sur la nature : moins de voitures, retour de la biodiversité en ville, meilleure qualité de l'air... Nous devons donc collectivement nous féliciter des améliorations vues ces derniers mois et mener une politique ambitieuse sur la poursuite de la baisse de notre impact environnemental, tout en permettant la reprise de nos vies quotidiennes. »

« Le confinement a aussi montré l'importance de partager mieux nos espaces publics, de vivre dans une ville où chacun.e puisse bénéficier d'espaces de respiration. Nous serons vigilant.e.s pour que nos projets urbains permettent de donner à chacun.e un cadre de vie apaisé, agréable, environnementalement sain. »

« La Seine est une chance. Si comme la plupart des villes, Ivry s'est historiquement construite en tournant le dos au fleuve, principalement utilisé pour les activités économiques, l'heure est venue des retrouvailles : nous sommes à Ivry-sur-Seine ! C'est l'une des grandes ambitions du projet Ivry Confluences, dont nous venons de changer l'équipe de conception urbaine et paysagère, désormais conduite par l'agence uapS. »

II/2 - Végétaliser les espaces publics pour adapter la Ville aux dérèglements climatiques

A. Des plantations massives pour rafraîchir la ville et favoriser la biodiversité

En vision prospective, on comptabilise 964 arbres plantés d'ici fin 2025 sur la ZAC Ivry Confluences, 78 arbres pépinières et 325 baliveaux (Le baliveau est un jeune arbre qui commence à faire apparaître ses premières ramifications). La répartition est faite comme cela :

- Parc Nord T1, y compris Prairie des Géants : 425 arbres plantés + 134 baliveaux
- Parc Sud secteur Bois Mazet : 110 arbres
- Parvis Anne Sylvestre, hors abords Halle BHV : 131 arbres plantés
- Venelle Galilée Industrie : 52 arbres plantés + 47 baliveaux
- Jardin Jaurès : 114 arbres plantés + 19 baliveaux
- Parvis du collège Assia Djebar : 85 arbres plantés
- Plaine Gambetta : 48 arbres pérennes + 78 arbres pépinière + 144 baliveaux pépinière

En 2023, l'école Einstein a bénéficié de nouvelles plantations de jardinières sur ses terrasses. Ainsi, ce sont 1000 plantes bulbeuses qui ont été plantées et 5000 vivaces.

A l'occasion de la rénovation du chemin des marronniers, ce sont 250 arbustes et 2000 plantes vivaces qui ont été plantés.

Pour rappel, à la fin des grands projets d'aménagement, Ivry aura doublé le nombre d'arbres sur son espace public.

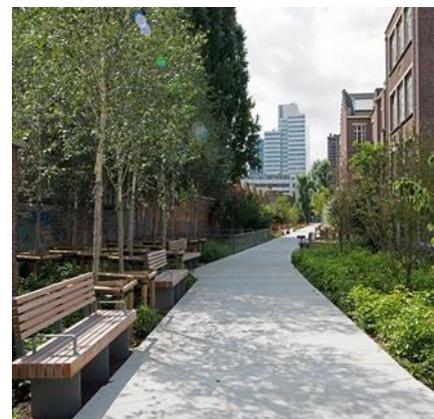
Le projet Cœur-de-Ville : vers un renforcement de la Canopée

Actuellement, le Cœur-de-Ville présente 164 arbres : platanes, tilleuls, marronniers dont 30 grands platanes. A terme, l'ambition est une augmentation de 25% des arbres :

- environ 65 arbres plantés sur l'îlot, dont les premiers dès l'année prochaine
- 30 arbres impactés par les constructions
- végétalisation des toitures, terrasses et façades, pour prolonger cette canopée

La volonté est de créer des continuités paysagères, avec des espaces végétalisés articulés les uns aux autres pour permettre aux espèces vivantes de circuler sur cette trame verte.

Ces réflexions sont menées depuis 2022 en concertation avec les habitant.es. Le projet Cœur de ville a été présenté en réunion publique le 29 novembre 2023. De premières actions de désimperméabilisation seront engagées en



Exemple de cheminement en cœur de l'îlot dans un cadre végétalisé

2024, en particulier sur le parking des communaux.

Le projet Cœur de Ville : Vers un Centre-Ville rafraîchi

Actuellement, l'îlot Cœur de ville présente 35% de surface perméables (c'est-à-dire de surfaces végétalisées et stabilisées, par rapport à la surface non bâtie sur l'îlot). A terme, l'ambition est d'arriver à 60% de surfaces perméables sur l'îlot, avec une augmentation de 6 000m² d'espaces désimperméabilisés, soit des structures paysagères qui intègrent l'eau et qui gèrent les eaux de pluie, rendues visibles depuis les toits jusqu'au sol.

La poursuite du travail de concertation sur la Place Voltaire

La végétalisation de la Place Voltaire s'inscrit dans le projet plus large de réhabilitation du Cœur de Ville. Ses objectifs opérationnels sont, entre autres, d'achever la rénovation du Centre-Ville en répondant aux grands enjeux de la ville de demain (notamment les enjeux de l'écologie) et d'améliorer les espaces publics pour une meilleure qualité d'usages.



Le début des travaux Place Voltaire

Le projet a l'ambition d'être la première réalisation d'îlot de fraîcheur dans les espaces publics d'Ivry, lesquels ont vocation à se multiplier. Ce projet expérimental mixe les bienfaits climatiques et une plus grande diversité d'usages pour des publics diversifiés (exemples du jardin partagé et composteur de quartier chemin des Marronniers), dans un secteur du centre-ville à l'identité patrimoniale forte (architecture remarquable du XXème siècle).

Le choix de plantations adaptées à la sécheresse avec une grande diversité d'espèces végétales s'inscrit pleinement dans l'objectif de résilience du territoire face au changement climatique et de développement de la trame verte de la ville. L'étude lumière envisage également un éclairage limitant la pollution lumineuse. Le chantier a démarré en décembre 2023 et la plantation des arbres est attendue au printemps 2024.

L'installation d'îlots de fraîcheur sur les espaces publics

Depuis 2021, la Ville a accéléré l'offre d'îlots de fraîcheur pour les habitants :

- 2021 : Mise en place de brumisateurs sur le groupe sportif Venise Gosnat, au square des Alliés, au Parc Monmousseau, au Square Jules Coutant, ainsi que des fontaines à boire à la Cité Pierre et Marie Curie, sur la Promenade des Petits bois et au Square de Minoterie
- 2022 : Mise en place de brumisateurs au square de la Minoterie, sur la place Fadwa Touqan et à l'école Langevin et location de 3 kiosques îlots de fraîcheur pour l'été
- 2023 : Mise en place de brumisateurs et fontaines à boire sur le square Westermeyer, dans l'espace vert Marat, sur la Place Voltaire et location de 3 kiosques îlots de fraîcheur pour l'été ainsi que la remise en état de fontaines à boire sur la promenade du Liégat et sur le chemin des Marronniers

Pour offrir à la population ces espaces de fraîcheur, **la Ville a dépensé 253 700 euros depuis 2021.**

B. La végétalisation des cours d'écoles pour lutter contre les îlots de chaleur

Le projet municipal prévoit de lutter contre les effets déjà ressentis du changement climatique grâce à la mise en place d'îlots de fraîcheur, l'adaptation des écoles et la désimperméabilisation d'une partie des cours. Ainsi, en 2023, la municipalité a entamé un projet de désimperméabilisation et de végétalisation des deux cours du groupe scolaire Rosalind Franklin, ces dernières étant les plus minéralisées de la ville. De plus, elles présentent une grande pauvreté d'usages.



Afin de mener à bien ce projet, la ville a conventionné avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) une maquette présentée le 23 novembre 2023

accompagnée sur le volet concertation avec les enfants et les adultes usagers de l'école. En effet, les gros projets de ce type nécessitent un travail d'adaptation des usages des enfants et du personnel scolaire.

Les objectifs attendus du projet sont les suivants :

- Remettre au cœur de l'aménagement et des usages de la cour le bien-être des enfants
- Améliorer le confort d'été et favoriser l'adaptation au changement climatique
- Rendre les cours plus verts et plus agréables
- Permettre l'infiltration de l'eau de pluie
- Mettre la nature à la portée des enfants
- Préserver la biodiversité à l'échelle de la ville

La ville engage 30 000 euros pour la prestation d'accompagnement du CAUE, et a provisionné 300 000 euros par cour pour la maîtrise d'œuvre externe (paysagiste) et les travaux.

Depuis la rentrée de septembre 2023, une classe de maternelle et une classe d'éco-délégués de primaire ont travaillé à imaginer leur cour idéale. Le 23 novembre 2023, les enfants ont présenté leurs maquettes à leurs parents et au personnel communal. A partir de ces maquettes, une concertation avec les adultes s'est engagée, afin d'aboutir à un avant-projet qui sera ensuite validé par la municipalité début 2024. Les travaux sont prévus pour l'été 2024, pour une ouverture des cours végétalisées à la rentrée 2024.



Des petits aménagements pour déminéraliser les cours d'école

Durant l'année scolaire 2022/23, l'école Guy Môquet a bénéficié d'un aménagement avec un apport de copeaux, la mise en place d'un coin de détente avec des bancs et la disposition de cabanes en osier pour offrir des coins d'intimité et de fraîcheurs aux enfants.

Concernant l'école Solomon en 2023, une partie de la cour d'une surface de 170m² a été déminéralisée avec l'installation d'un espace en copeaux avec plantation de 4 arbres et l'installation de bancs en rondin pour créer des assises. De



Les aménagements de déminéralisation dans la cour de l'école Guy Môquet

plus, les barrières ont été retirées pour laisser l'accès aux espaces verts aux enfants et des cabanes en osier ont été installées.

Un projet autour de la brumisation a été mis en place dans les écoles Langevin et Anne-Sylvestre pendant l'année scolaire 2022-2023, et devrait s'étendre en 2023 à l'école Solomon.

Enfin, un projet « confort été canicule » a été pensé sur la ville afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire. Ainsi, des films solaires, des brasseurs d'air et des stores commencent à être installés dans les salles les plus exposés à la chaleur des écoles et accueils de loisirs.

C. La sensibilisation au vivant pour éveiller les consciences et favoriser l'action collective

L'éducation à la condition terrestre est un des trois axes du Plan Educatif De Territoire (PEDT). Ainsi, afin de sensibiliser les enfants à l'environnement et la nature, dans la continuité du PEDT, les accueils de loisirs ont proposé l'écologie comme fil rouge sur un trimestre.

Par ailleurs, plusieurs projets partenariaux ont été déposés au service enseignement pour travailler sur la question de l'éducation à la condition terrestre. Ces projets permettent aux écoles et équipes de loisirs de proposer des actions communes afin d'avoir une continuité éducative pour les enfants.

Des ateliers jardinage

De nombreux groupes scolaires ont proposé des projets autour du jardinage et de la végétalisation, comme le groupe Thorez, Solomon, Dulcie-September et Joliot-Curie avec l'entretien du potager du jardin de Madeleine Delbrel.

Concernant les jeunes ivryens, des ateliers jardinage ont été proposés tout au long de l'année, notamment la création d'un potager au sein du jardin de la Maison de quartier Monmousseau. Ces ateliers réguliers permettent aux jeunes de découvrir plusieurs étapes : récolte, nettoyage, plantation.

Des fresques sur l'écologie et l'environnement

L'école Maurice Thorez a réalisé une fresque dans leur cour intitulée « une goutte dans l'océan ». L'école Paul Langevin a, quant à elle, réalisé une fresque avec pour nom « une fresque en famille pour célébrer notre Terre ».

En ce qui concerne les collections d'ouvrages, les médiathèques travaillent et développent le **fonds écologie** avec une attention pour les collections de livres adultes. Plus particulièrement, en 2023 :

- Restructuration des collections sur l'écologie pour créer un fonds de 300 documents environ identifié et visible (collections sur le sujet éparpillées dans le classement antérieur), avec valorisation sur le portail des médiathèques et dans le bâtiment du centre-ville.
- Budget alloué au fonds Science-Nature du secteur adulte augmenté en 2023 pour acquérir plus de documents sur l'écologie et étoffer le fonds.

En ce qui concerne la programmation cinématographique au Luxy tout public, fictions et documentaires consacrées aux questions environnementales sont régulièrement projetés au Luxy. On peut citer notamment Dans les bois, de Mindaugas Survila ou La Rivière, de Dominique Marchais.

Parallèlement, la culture scientifique bénéficie d'un financement pour déployer une **Micro-folie mobile** spécialement dédiée à la culture scientifique et technique grâce à la création d'ateliers interdisciplinaires **Arts-Sciences** sur des thématiques portées par la municipalité : la relation entre l'humain et son environnement, **le développement durable**, le rapport entre sciences et société (dispositif acheté en 2023 et inauguration prévue en 2024).

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère de la Culture et accompagné par l'établissement public de la Villette le dispositif de la Micro-folie est une plateforme culturelle au service des territoires

permettant à chacun de découvrir les œuvres réunies par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition.

Elle représente une opportunité pour une intégration encore plus importante de la culture scientifique et des pratiques numériques à la politique artistique et culturelle de la Ville, un outil d'aménagement du territoire et un support innovant de transversalité pour la politique éducative dans les quartiers en politique de la ville en lien avec les questions environnementales.

D. La gestion de la ressource en eau

La situation d'Ivry dans le cœur dense de la Métropole permet d'optimiser la gestion et les coûts liés aux grandes infrastructures (transports, eau, chauffage...) pour répondre aux besoins des habitant.e.s. Sujet aux abords techniques, il touche en fait à la préoccupation écologique et au budget des ménages, qui s'acquittent de redevance ou de charges pour financer ces infrastructures. Dans la dernière période, Ivry a eu la possibilité de reprendre la main sur deux ressources importantes : le chauffage urbain du centre-ville, comme présenté plus haut, et l'eau potable (possibilité de réadhérer ou non au SEDIF du fait de la loi NOTRe et de la création des EPT). Un contrôle public et citoyen sur ces infrastructures jusque-là gérées par le secteur privé permet d'agir sur trois plans : en ouvrir la gouvernance (gain en transparence), définir les priorités et les niveaux d'investissement (gain écologique) et pouvoir définir une politique volontariste de tarification (gain écologique et social, dans le cadre de l'inflation des coûts de l'énergie).



Ainsi, avec 8 autres communes, Ivry a fait le choix de sortir du SEDIF pour créer une régie publique de l'eau, opérationnelle au 1er janvier 2024 avec différents objectifs : une meilleure gestion de la production et de la distribution d'eau potable, une attention soutenue pour la protection de la ressource, le gage de vous fournir l'eau potable au prix le plus juste ainsi que la garantie d'une gestion transparente et démocratique du service public de l'eau.

Au niveau très opérationnel, des mitigeurs ont été installés dans les douches de la piscine municipale, afin de réduire la perte en eau.

Focus : Le développement croissant des noues paysagères

Lors des événements pluvieux importants, au-delà des débordements qu'ils peuvent provoquer, toutes les eaux ne peuvent pas être traitées en station. Une partie d'entre elles sont alors rejetées sans dépollution dans les milieux naturels par des déversoirs d'orages. La gestion de l'eau à la parcelle par la création de noues paysagères permet ainsi d'avoir une action contre la pollution de l'eau.

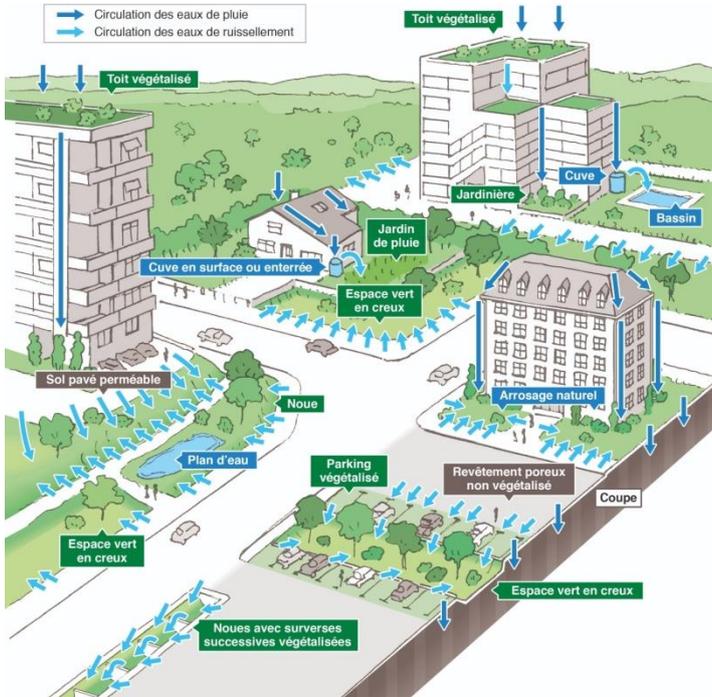
En effet, les noues permettent :

- De réduire la pollution de l'eau en évitant la saturation des stations d'épuration et le rejet d'eaux usées non traitées dans la Seine.
- De recréer le cycle de l'eau par l'évaporation plutôt que par le rejet direct dans les égouts.



- De lutter contre les îlots de chaleur urbains en abaissant la température durant l'été.
- De favoriser la biodiversité en ville et de stocker du carbone dans les végétaux
- Pour certaines, de gérer les inondations tout en alimentant les nappes phréatiques par l'infiltration.

La noue rue Lefèvre en chantier



vivaces pour la strate herbacée

Les noues font partie de la grande diversité des aménagements réalisables pour gérer les eaux pluviales. Ils peuvent prendre différentes formes :

- Désimperméabilisation simple,
- toiture végétalisée,
- noue d'infiltration,
- noue étanche.

Mais aussi : Puits ou tranchées d'infiltration, récupération de l'eau et bassin de rétention.

En 2023, les services de la ville et du territoire Grand Orly Seine-Bièvre ont opéré la création de 3 noues sur la rue Raymond Lefèvre. Cela correspond à :

- Une surface végétalisée de 200m²
- La plantation de 9 arbres
- La plantation de 300 arbustes
- La plantation de 900 plantes

A la demande des comités de quartier, un panneau explicatif va être prochainement déployé sur les noues de la ville.

II/3 - Les actions en faveur de la biodiversité



L'étude sur la biodiversité

La deuxième phase de l'étude sur la Trame verte et bleue s'est terminée au 2^{ème} trimestre 2023. Un travail transversal entre les services de la Ville a permis de déboucher sur 38 propositions de modifications de zonage et d'adaptations réglementaires ambitieuses en faveur de la biodiversité, ainsi qu'un manifeste avec des engagements en faveur de la biodiversité. Elles ont été soumises à validation par les élus durant les derniers mois de l'année 2023, afin de démarrer leur mise en œuvre en 2024. Cela coïncide avec l'élaboration en cours du nouveau PLUI communautaire.

La dernière phase de l'étude devrait se conclure en février 2024. Au travers d'un plan d'actions, plusieurs dizaines de propositions d'aménagements ou de modifications de gestion ont été identifiées dans toute la ville. Il est proposé aux élu.es de quartiers de fixer des priorités par la mise en avant de 6 fiches actions opérationnelles. D'autres fiches plus généralistes sont prévues telles que les prescriptions de gestion et palette végétale, les financements possibles, la formation des agents, les sciences participatives, les arbres et la renaturation des cimetières.

En parallèle de l'étude Trame verte et bleue, la Ville a proposé en septembre 2023 à des étudiants de l'université Paris Saclay, en lien avec l'école du Breuil et le Museum National d'Histoire Naturelle, de travailler sur un projet d'étude de réaménagement de la Halte des peupliers. Ainsi, en 2024, les étudiants feront des propositions de choix d'aménagements qui permettront de favoriser la présence de la biodiversité.

Enfin, la Ville a signé une convention à la fin de l'année 2023 avec la Ligne de Protection des Oiseaux (LPO). Cette convention prévoit qu'un site de la ville soit choisi où la Ville prendra des engagements en accord avec des recommandations de la LPO en faveur de la biodiversité.

Territoire Engagé pour la Nature (TEN)

La Ville d'Ivry s'est vu renouveler sa labellisation « Territoire engagé pour la Nature » de 2023 à 2026. Il s'agit de la reconnaissance nationale par l'Office Français de la Biodiversité d'un engagement à mener des actions concrètes en faveur de la biodiversité. Une fois réalisées, celles-ci peuvent permettre de concourir au titre de « Capitale Française de la Biodiversité ». La labellisation donne également accès à des ressources d'accompagnement des projets.



Etude « Cimetière vivant »

La Ville s'est associée avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, dans le cadre de l'étude « Cimetière vivant ». Le cimetière Monmousseau a été retenu avec d'autres sites dans la région, pour un relevé de la faune et de la flore, sur le principe des sciences participatives. Les fossoyeurs ont assuré une partie des relevés. Au terme des 4 années d'étude, le cimetière s'avère plutôt riche en biodiversité sur les parcelles sans traitements. On y trouve aussi bien différentes espèces de chauves-souris qu'une vivace extrêmement rare en France.

Des actions de sensibilisation à la biodiversité envers les jeunes

Concernant l'activité artistique à Ivry, la **Galerie Fernand Leger** porte une attention particulière aux rapports entre création artistique et enjeux environnementaux. On pourrait mentionner à titre d'exemples la réflexion portée par la Triennale d'art public sur la place de la **biodiversité** dans l'espace public ainsi que sur la **Seine**. De plus, pendant l'été 2023, en partenariat avec la direction des affaires culturelles, dans le secteur de la culture scientifique, un



groupe de jeunes a participé aux activités de découverte de la biodiversité sur la péniche amarrée sur la Seine.

Les liens entre musique, danse et écologie sont travaillés par **Conservatoire Municipal de musique et de danse** dans une perspective pédagogique permettant de sensibiliser le jeune public à la fois à la pratique artistique et aux enjeux environnementaux. Ainsi, dans le cadre du parcours culturel que la DAC porte à destination des écoles ivryennes, une centaine d'enfants des classes de CP ont assisté au spectacle l'OBLIFAB (10 octobre 2023 à l'Auditorium) autour de la **biodiversité** : une ode aux arbres, à leur étonnante longévité, leur résistance, leur présence irréductible et essentielle.

Le parcours culturel, dispositif d'éducation artistique et culturelle (EAC) déployé à Ivry auprès de l'ensemble des élèves de la petite section au CM2, s'est ouvert à la rentrée 2023 à la culture scientifique et technique avec un axe sur l'écologie pour toutes les classes de niveau CM1, comme prévu par le Projet éducatif de territoire. Dans ce cadre, se développe le projet « Agir pour la Transition écologique » à destination du jeune public à partir de 8 ans qui bénéficie d'un financement de la Région Ile-de-France. En complément des enseignements du programme du cycle 3, les actions visent à privilégier une pratique scientifique vivante par une approche interdisciplinaire fondée sur les trois piliers de l'EAC : la rencontre, la pratique et la connaissance. Pour ce faire, cette offre repose sur des partenariats avec les différents acteurs du monde scientifique et culturel. Au programme, des ateliers et des actions en temps scolaire, périscolaire et hors temps scolaire : déploiements des sciences participatives autour de la biodiversité et des actions de sensibilisation aux enjeux écologiques et aux sciences participatives en lien avec le cinéma le Luxy, le théâtre Antoine Vitez et la Direction des sports.

II/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de nature en ville et de biodiversité – Indicateurs

Les tableaux ci-dessous dressent à un instant T0 de référence, l'année 2021, un état de la réalisation d'une part, par type, des espaces végétalisés publics permettant de rafraîchir la ville, d'offrir un cadre de vie agréable à la population ivryenne en pleine croissance et d'autre part des plantations d'arbres qui contribuent à diminuer l'impact des gaz à effet de serre par captation de CO2.

Et chaque année, à compter de 2022, un état sera réalisé par la ville permettant de mesurer l'effort mené par la collectivité.

Espaces végétalisés publics

Catégorie	Total m ² en 2021	Total m ² en 2022/2023	Prévisions m ² en 2024
Parc dont parc des Cormailles et Hôpital Charles Foix	251 588 m ²	251 588 m ²	281 588 m ²
Jardins et squares	61 681 m ²	64 931 m ²	68 231 m ²
Quai accessible au public (Pourchasse – Service de la Navigation mais espaces verts entretenus par la ville)	4 930 m ²	4 930 m ²	4 930 m ²
Espaces extérieurs des cités de la Coop Ivry Habitat	53 086 m ²	53 086 m ²	53 086 m ²
Places plantées	6 275 m ²	6 275 m ²	6 275 m ²
Mails plantés et aménagés	16 157 m ²	16 157 m ²	16 157 m ²
Total	393 717 m ²	396 967 m ²	430 267 m ²
Variation par rapport à	-	+ 3 250 m ²	+33 300 m ²

l'année 2021			
Rapport m ² /habitant en fonction de l'évolution de la population.	63 309 habitants 6,22 m ² /hab.	63 748 habitants 6,23 m ² /hab.	64 001 habitants 6,72 m ² /hab.

Au regard de la livraison d'espaces végétalisés publics, nous n'atteignons pas encore les chiffres de l'OMS, mais nous avançons sur l'engagement de proximité d'espaces de nature en ville à moins de 10 minutes de chaque habitation.

Arbres dans l'espace public et captation de CO2 (25 kg/arbre/an)

Catégorie	2021	2022	2023	Prévisions 2024
Arbres gérés par les services municipaux/Sadev/Epaorsa Impact captation CO2	4 200	5 086	5 101	6 037
Autres arbres dans les espaces publics Impact captation CO2	3 250	3 280	3 310	3 330
Total arbres	7 550	8 366	8 411	9 367
Total captation CO2 : 0,025 tonne/arbre	188,7 tonnes	209,1 tonnes	210,275 tonnes	234,175 tonnes

Les arbres gérés par les aménageurs publics (Sadev et Epaorsa), une fois les aménagements livrés, reviennent en gestion à la Ville.

La deuxième ligne concerne le patrimoine arboré géré par le Département 94, sur les routes départementales qui traversent la ville.

Malgré une hausse importante de plantation d'arbres à venir, cela représente peu en terme de captation de CO2. Afin de donner un ordre de grandeur, en 2024, les 9 367 arbres capteront 234 tonnes de CO2, soit 8,7% des tonnes de CO2 rejetées du fait des consommations énergétiques des bâtiments publics et de l'éclairage public.

III/ - Se déplacer – Mobilités et aménagements

III/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

C'est le rapport aux différents modes de transports, notamment :

- la place de la voiture en ville,
- le développement et les besoins en matière de transports en commun,
- le partage de l'espace public (partage piétons/voitures/mobilités douces,
- la limitation de la vitesse de circulation à 30km/h sur les voiries secondaires,
- la limitation de la circulation des poids lourds, développement des pistes cyclables...



(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)

Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Encourager le développement des transports collectifs
- Intensifier le développement des aménagements cyclables
- Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun.e dans l'espace public

Ces votes sont conformes au projet municipal 2020/2026 (extraits) : « *Nous nous mobiliserons pour qu'Ile-de-France Mobilités mette en service le plus rapidement possible les nouvelles lignes de transports attendues par les Ivryen.ne.s : le Tram 9 sur le Plateau et le Tzen 5 à Ivry-Port. Nous continuerons à agir avec nos partenaires au sein de l'association La Grande 10 pour le prolongement du métro à Ivry-Port. Nous continuerons d'exiger une meilleure fréquence de trains pour la ligne C du RER et des bus qui circulent dans notre ville.* »

« *Nous travaillerons à la mise en place d'un accompagnement individualisé des automobilistes concernés par l'interdiction de circulation des vignettes Crit'Air dans le cadre de la Zone à faibles émissions (ZFE) décidée par la Métropole du Grand Paris. L'objectif est d'encourager les changements de comportements dans le sens d'une réduction du recours à la voiture individuelle.* »

C'est pourquoi la Municipalité s'est fixé 3 objectifs principaux en termes de déplacement :

- ① Accroître le « report modal » de l'automobile vers des modes alternatifs plus vertueux
- ② Améliorer la qualité de l'air – en 2018, les 16 350 voitures possédées par le ivryens représentaient un rejet de 40 000 tCO₂e/an. En 2019, alors que la population augmente, ce chiffre est de 15 999 voitures, soit l'équivalent de 860 tCO₂e/an de moins rejeté dans l'atmosphère.
- ③ Améliorer la qualité des espaces publics (transformation des avenues en boulevards urbains)

Les données fournies par l'INSEE parlent d'elles-mêmes : en prenant le critère des déplacements domicile-travail, les chiffres témoignent que l'éloignement de la capitale se traduit par une augmentation de l'utilisation de la voiture, mais que l'utilisation des transports en commun reste largement majoritaire.

Quant à l'équipement des ménages en automobile (au moins une voiture), il est en constante diminution, démontrant l'intérêt croissant pour les alternatives à la voiture.

Année	Ivry sur Seine	Paris 13ème	Département 94
2010	52,6%	43,0%	70,4%
2015	49,8%	40,5%	69,1%
2018	48,6%	36,9%	67,9%
2019	48,4%	36,8%	67,8%

Taux de motorisation des ménages

III/2 - Encourager le développement des transports collectifs

Le premier comité de suivi issu de la Conférence Climat s'est réuni le 23 novembre 2022. Sur cette action, les participants ont fait remonter des besoins en termes d'accessibilité des transports collectifs, de fréquence des bus et principalement de la ligne 132, d'un meilleur maillage de bus du quartier Ivry-Port vers les autres quartiers. Par ailleurs, les participants ont fait état de dysfonctionnements importants sur le RER C et d'une gare RER peu accessible.

La mise en œuvre du Tzen 5, dont l'objectif est de relier à terme Paris à Vitry afin de favoriser la connexion avec la future liaison « Grand Paris Express » à Choisy-le-Roi, est prévue en octobre 2025.

En 2023, l'avenue de l'Industrie a été achevée, aussi bien la partie site-propre que la partie circulation générale et piste cyclable. Le site propre pour le TZen5 est ainsi totalement réalisé sur Ivry.



Avenue de l'Industrie sud au droit de la Guinguette d'Ivry

Toujours dans le domaine des transports, le nouvel accès à la gare RER côté Gagarine, a été mis en service en avril 2022.

La passerelle réalisée dans le cadre du schéma de mise en accessibilité de la gare a été mise en service au printemps 2023.

A noter que d'importants travaux de renouvellement des voies et ballast et de régénération de la caténaire sont en cours par la SNCF, qui a également lancé en fin d'année des travaux (mise en conformité et ravalement) sur le bâtiment voyageurs.



L'association la Grande 10 a poursuivi son action de lobbying auprès d'Ile-de-France Mobilités (IDFM) l'autorité organisatrice des mobilités en Ile-de-France quant au financement via le Contrat de Plan Etat- Région de l'étape suivante du projet de prolongement de la ligne 10 jusqu'à la Place Gambetta, à savoir la réalisation du dossier portant les objectifs du projet.

L'importance de ce projet pour Ivry et la demande de financement afférent ont été réaffirmés par le Conseil Municipal en octobre 2023, dans un vœu où ont également été réclamés de la part d'IDFM plus de transparence sur l'évolution du schéma directeur de la ligne C et le calendrier du TZen 5, ainsi

qu'un retour à une offre de transports publics de qualité et à la hauteur des besoins des habitant·e·s et l'abandon de la privatisation des lignes exploitées par la RATP et la SNCF.

Force est de constater que ces actions ont porté leurs fruits avec la signature le 20 décembre 2023 d'un protocole d'accord entre l'Etat et la Région Île-de-France pour les projets franciliens de transports. Dans ce cadre, 120 millions d'euros sont consacrés aux futurs prolongements de ligne de métro sur la partie des études, de 2023 à 2027, dont la ligne 10. Les études devraient démarrer en 2024.

Une sensibilisation accrue envers les publics jeunes

La Direction de la Jeunesse a noté depuis l'année 2022 une amélioration des pratiques en termes de mobilité des publics jeunes lors de la mise en œuvre d'activités.

Les mobilités douces, sorties à pied, en transport en commun, à vélo ou trottinette sont désormais systématiquement privilégiées et l'utilisation de minibus a été fortement réduite.

Afin de bousculer les habitudes, l'utilisation des transports publics est donc en augmentation avec en 2021, un budget de tickets de métro de 999.40€, en 2022 de 3177.60€ et en 2023 de 3849.60€. Cette augmentation montre ainsi que l'objectif de favoriser une mobilité douce est en cours de réalisation. Dans la préparation des actions, le critère de mobilité douce dans le choix de destination est désormais central.

III/3 - Intensifier le développement des aménagements cyclables

Il s'agit d'une part d'un enjeu face au changement climatique : la Ville s'est engagée à réduire de 40% ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 14 ans avec un premier palier à -15% dans 5 ans, si bien que les déplacements non-motorisés doivent être encouragés au maximum pour les personnes en ayant la possibilité.

D'autre part, la Ville doit également prendre en compte **les enjeux de cadre de vie, sécurité routière, de pollution de l'air et de bruit**, tous les quatre favorisés par un rééquilibrage de l'espace public en faveur des modes de déplacement alternatifs à la voiture.

De ce fait, après son plan vélo 2020-2022, **la Ville a adopté en juin 2023 un nouveau plan d'action triennal 2023-2026 en faveur du vélo** conformément aux axes dégagés dans le cadre de la Conférence Climat.

Les 3 grands objectifs qui se sont dégagés de la démarche collaborative d'élaboration du plan d'action, menée tout au long du 1^{er} semestre 2023, sont les suivants :

- Poursuivre la co-construction des projets vélos en lien avec les ivryen.nes et les associations.
- Continuer la réalisation du réseau cyclable via notamment l'apaisement de la circulation.
- Promouvoir la pratique du vélo par des actions de communication, des services aux cyclistes et d'apprentissage du vélo.

En matière de circulation

L'achèvement de l'avenue de l'Industrie offre aux cyclistes, avec l'Allée Stéphanie Bouvard, une nouvelle continuité cyclable.

La piste cyclable bidirectionnelle expérimentée rue Michelet a été pérennisée avec des aménagements plus structurants. Une partie reste néanmoins inachevée en raison d'un chantier de construction en cours.



Des double-sens cyclables ont été créés rue Georges Jehenne, rue Voltaire, rue Francisco Ferrer, rue Descartes, avenue Spinoza et rue du 19 mars 1962.

Aux 3 zones de rencontre créées en 2022 rue des Joutes, rue Marguerite Thibert et rue du Colombier, se sont ajoutées en 2023 celles mises en œuvre allée Janine Niepce, rue Gaston Picard et rue Raymond Lefèvre.

Le Département du Val de Marne a procédé à la mise en œuvre de bandes cyclables avenue du Général Leclerc. Il a également livré au printemps 2023 la

rampe piéton/vélo côté Charenton permettant de rejoindre l’Eurovéloroute située entre l’Autoroute A4 et la Seine depuis la piste bidirectionnelle aménagée sur le pont Mandela amont.

En matière de stationnement

3 vélobox expérimentaux ont été installés en 2022 dans 3 quartiers de la Ville afin de proposer une offre de stationnement sécurisée aux riverains ne disposant pas de local vélo dans leur résidence. L’expérimentation fera l’objet d’un bilan pour voir s’il convient de développer ce service.



En termes d’arceaux permettant l’accroche sur voie publique, la ville en a installé près d’un millier.

Par ailleurs, la ville travaille avec la RATP et la SNCF sur l’installation d’un grand nombre de stationnement vélo, soit ouverts, soit sécurisés, à proximité de la station de métro Mairie d’Ivry et de la gare RER.



Au niveau de la gare RER, l’objectif est l’installation de **400 places, 162 sécurisées et 238 non-sécurisées en 5 ou 6 sites distincts**. Un premier site a été installé en 2023, 2 sont en cours de travaux (voir ci-contre schéma d’implantation – source SNCF)

Au niveau du métro, du stationnement sécurisé est prévu au sein du parking public Marat, dont la réhabilitation a démarré en novembre 2023. Il devrait être mis en service à l’automne 2024, et proposera **190 places abritées**.

Des emplacements non-sécurisés seront également positionnés en surface, à hauteur de **150 places abritées**.

En parallèle, dans le domaine de la réduction des nuisances liées à la voiture, une offre de bornes de recharge pour véhicules électrique (IRVE) a été installée début 2022 sur l'espace public. Elles permettent aux automobilistes équipés de voitures électriques de les recharger facilement dans leur quartier ou sur leurs trajets. 7 bornes de recharge sont implantées, soit 14 points de charge.

3 nouvelles stations d'autopartage ont vu le jour : 105 avenue M. Thorez/121 avenue de Verdun/1 rue M. Grandcoing.

A noter que la mise en place de l'étape suivante de la ZFE a été repoussée par la Métropole du Grand Paris à septembre 2024, et n'interviendra donc pas avant cette date à Ivry.

La prise en compte des enjeux dans les institutions culturelles

Les enjeux socio-écologiques se posent actuellement de plus en plus fortement aussi aux professionnels du spectacle vivant. Dans ce contexte, le **Hangar** a été, entre autres, partenaire de l'évènement autour du vélo « L'Echappée Belle », une histoire du Tour de France en musique (le 1 juillet 2023), dans la perspective de sensibiliser le public aux enjeux environnementaux et de favoriser des formes de **mobilités durables**.

III/4 - Agir pour le respect et la sécurité des déplacements de chacun.e dans l'espace public

Lors du premier comité de suivi issu de la Conférence Climat qui s'est réuni le 23 novembre 2022, les participants ont surtout abordé le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL), en cours de réalisation.

Dans le domaine des piétons, la Ville améliore ainsi la sécurité de l'ensemble des traversées piétonnes de la Ville via la suppression des places de stationnement situées à moins de 5 mètres des traversées dans le sens de la circulation. Ainsi, la visibilité des automobilistes est améliorée afin de pouvoir freiner à temps lorsqu'un piéton se présente. Le déploiement d'arceaux vélo sur ces places se réalise petit à petit.

Les zones de rencontre réalisées (cf. infra) contribuent également au confort des piétons.

La Ville agit par ailleurs en faveur de la sécurité aux abords des écoles avec notamment la tenue de plusieurs points écoles pour les traversées des piétons aux heures de sortie scolaire.

L'expérimentation de « rue aux écoles » au niveau du nouveau groupe scolaire Anne Sylvestre n'a pas été reconduite à l'issue du bilan réalisé fin 2022. Mais une démarche globale de diagnostic des itinéraires des écoliers en fonction de la carte scolaire de chaque école a abouti à un programme majoritairement réalisé à la rentrée scolaire de septembre 2023 et visant à un traitement homogène pour une meilleure visibilité. Ainsi, aux abords de chaque établissement ont été installés/mis en complément : panneaux lumineux A13a, marquage au sol « ENFANTS » et silhouettes rétro réfléchissantes PIETO.

Enfin, 21 classes de niveau CM1 ont pu participer au dispositif « Savoir Rouler A Vélo » d'apprentissage du vélo, une action relevant à la fois de la sécurité des déplacements, mais aussi de la familiarisation avec un mode favorable à la santé publique et au contexte urbain.

Accompagner le savoir rouler à vélo des publics enfants et jeunes

Cette année, des enfants de l'ATSL et du public jeune ont bénéficié d'une initiation au savoir rouler à vélo dans le cadre de stages encadrés par des éducateurs sportifs. Cette mesure consiste à favoriser

l'apprentissage du vélo pour une pratique plus sécurisée. La généralisation du dispositif permet aux jeunes entrants au collège de maîtriser la pratique du vélo de manière autonome dans les conditions réelles de circulation. L'apprentissage du vélo trouve ainsi une place à part entière dans le continuum de sécurité routière afin que les enfants puissent acquérir une réelle autonomie à vélo pour leur entrée au collège. En sus de pratiquer une activité physique et de développer l'autonomie, cette action est écoresponsable et invite à la mobilité douce des futurs citoyens.

III/5 – Plan de mobilité de l'administration

Dans le cadre du Plan de Mobilité de l'administration, le Forfait Mobilité durable a été mis en place début 2022 par la Direction des Ressources Humaines. Celui-ci est mis en place pour les trois versants de la fonction publique et permet aux agents qui font le choix d'un mode de transport alternatif et durable de bénéficier d'un forfait de 200 euros par an.

Cela concerne à Ivry les agent-es se déplaçant au moins 100 jours par an à vélo ou en covoiturage pour se rendre au travail, soit 177 agents (9%) en 2023.

A noter que 456 agents (23%) bénéficient du Pass Navigo remboursé pour partie par la collectivité en 2023 contre 221 en 2022 (11,2%).

Un abri vélos a été installé à la halle Venise Gosnat.

III/6 – Focus : La culture scientifique et technique : les sciences participatives pour la ville de demain

La culture scientifique et technique, fonction transversale au sein de la Direction des Affaires Culturelles, encourage l'apprentissage de savoirs et de savoirs-faire écologiques auprès des publics en lien avec les équipements culturels et les Maisons de quartier, développe l'esprit critique, favorise l'expérimentation et la co-construction de projets de **science participative** autour des enjeux environnementaux. Dans ce cadre, plusieurs projets ont été menés en 2023, et notamment des actions de sensibilisation à la démarche scientifique et à la recherche participative.

Ces projets à la fois scientifiques et participatifs offrent aux habitant.e.s la possibilité de reconnaître et d'expérimenter leur rôle d'acteurs/actrices non seulement dans la production de nouvelles connaissances, mais aussi dans les processus de transformation et d'innovation scientifique et sociale.

À la suite de la recherche participative sur la **marchabilité** et les **mobilités douces** des seniors dans le quartier Monmousseau, le rapport d'activité fourni par la chercheuse Florence Huguenin-Richard de Sorbonne Université a mis en évidence entre autres la nécessité d'implanter des bancs afin de favoriser les déplacements à pied dans le quartier.

Dans cette optique, une balade sensorielle intergénérationnelle et participative a été organisée en collaboration avec *[S]CITY - Science & the City* le 2 juin 2023 afin d'identifier précisément les lieux où implanter les bancs, avec la participation des habitant.e.s et des agents des services concernés. Organisée en collaboration avec le référent du quartier, la Maison de quartier, la Direction des Espaces Publics, cette action a vu la participation aussi de l'artiste Alexandra Sà qui, en lien avec la Galerie municipale Fernand Leger, porte une étude artistique sur l'implantation de bancs dans l'espace public. Cette étude permettra d'installer un moins un banc œuvre créée par l'artiste dans le quartier.

Parallèlement, en lien avec le projet marchabilité, **Expoped** vise à analyser la **qualité de l'air** à laquelle sont exposés les seniors et donc la population lors de leurs **déplacements à pied** dans le quartier. Dans ce cadre, en juin 2023, les chercheuses ont organisé la dernière expérimentation du projet (campagne d'enregistrement de l'exposition à la pollution des seniors lors de leurs déplacements à pied) en collaboration avec l'équipe de la Maison de quartier. Ces éléments peuvent

être utiles pour identifier des cheminements pour les modes de circulations douces mais aussi par rapport au plan de circulation, et aux lieux d'implantation des bancs. À la suite de l'expérimentation, les seniors ont reçu un retour individuel de leur participation, accompagné de conseils pour leur déplacement à pied et des informations sur la qualité de l'air (la restitution du projet à la population par les chercheuses est prévue pour 2024).

Concernant la recherche participative à Ivry, le 30 juin 2023 a été organisée à l'Espace Gérard Philippe une rencontre sur la sensorialité en ville et **la pollution sensorielle (pollution sonore et lumineuse)** en lien avec le projet *AutiSenCité : Autisme et Sensorialité dans la ville*, porté à l'échelle intercommunale par l'association *Campus Urbain*. L'objectif principal de ce projet de recherche participative est la mise en œuvre d'une méthodologie scientifique d'évaluation sensorielle de l'espace urbain lors de **déplacements à pied** adaptée aux particularités sensorielles et cognitives des personnes autistes. Plus largement, cette approche pourra permettre aux collectivités territoriales de disposer de nouveaux critères pour évaluer les espaces urbains : « les villes procèdent, de plus en plus, à des aménagements rendant la ville plus apaisée, moins bruyante, avec une répartition plus équilibrée entre l'espace laissé au **végétal et aux circulations douces** par rapport aux constructions et aux véhicules. Ces aménagements réalisés, pour le bien-être de la population et pour limiter les impacts du changement climatique, concourent donc à rendre plus inclusive les villes » (cit. descriptif du projet).

Dans cette perspective, un stand de sciences participatives et un jeu de médiation scientifique pour le jeune public ont été organisés sur les thèmes de la sensorialité en ville à la fête de quartier à Monmousseau (le 24 septembre 2023), en collaboration avec le référent du quartier et la Maison de quartier. Une heure calme et un espace calme pour les enfants autistes et leur famille ont été organisés en collaboration avec la DSALE.

Ces trois projets permettent à la fois de déployer de nouvelles expérimentations, de développer des projets participatifs et de fournir des préconisations scientifiques pour la co-construction d'**une ville plus durable et inclusive**.

Des actions ont été organisées pour la fête de la science (6-16 octobre 2023) sur la thématiques *science et sport* pour le jeune public. En écho avec le projet « **savoir rouler** », une cinquantaine d'enfants a eu l'occasion de découvrir l'ingéniosité des vélos, les bénéfices de leur usage pour la santé et l'environnement. En écho avec le projet « **savoir nager** », une quarantaine d'enfants, a visité les coulisses de la piscine municipale pour découvrir le cycle de l'eau, le système de filtrage et de préservation de **l'eau potable et balnéable**.

III/7 – Impact sur l’environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de mobilités –Indicateurs

Le tableau ci-dessous dresse à un instant T0 de référence, l’année 2021, un état de la réalisation, par type, des itinéraires cyclables de la ville, permettant d’améliorer le déplacement des Ivryens et des usagers de la ville et de diminuer l’impact des déplacements en voiture et donc de rejet de CO2. Ainsi, chaque année, à compter de 2022, un état sera réalisé par la ville permettant de mesurer l’effort mené par la collectivité.

Catégorie	2021	2022	2023
Pistes et bandes cyclables	18,846 km	20,765 km	20,765 km
Rues limitées à 30 et 20 km/h	12,212 km	12,661 km	13,5 km
Total	31,058 km	33,426 km	34,265 km
Delta/2021 en %		+7,62%	+10,32%

La réalisation du plan vélo conduit à l’augmentation régulière de la longueur des itinéraires cyclables :

En 2018, le territoire comptait 9,5 km de pistes et bandes cyclables, auxquels il convient d’ajouter 7 km de rues limitées à 30 ou à 20 km/h, soit au total plus de 16 km d’espaces spécialement dédiés à la pratique du vélo. A la date de novembre 2023, on atteint un total de 20,7 km de pistes et bandes cyclable et 13,5 km de voies limitées à 20 ou 30 km/h, soit en tout plus de 34 km de voies aménagées, ce qui représente plus du doublement du linéaire depuis 2018.

L’ambition pour les années à venir est la sécurisation des rues limitées à 20 et 30km/h afin de garantir la sécurité des cyclistes.

Le tableau ci-après présente l’évolution du mode de déplacements des agents au regard de l’utilisation du pass navigo et du Forfait Mobilités durables.

Catégorie	2021	2022	2023	2024 (previsions basées sur le mois de janvier)
Pass Navigo (% agents)	183 (9,4%)	221 (11,2%)	456 (23%)	216 (10,9%)
Forfait Mobilités Durables (% agents)	137 (7%)	138 (7%)	177 (9%)	213 (10,8%)

La Ville continue d’inciter les agent.es prendre les transports en commun ou le vélo pour celles et ceux qui le peuvent. On constate une augmentation du forfait mobilités durables depuis 2021, ainsi qu’une augmentation du remboursement du Pass Navigo, avec une baisse observée sur le mois de janvier 2024.

Le tableau ci-dessous présente l’évolution du parc automobile de la ville et les impacts en termes de réduction de gaz à effet de serre sur la base de 2,5 tCO2/an tout type de véhicule thermique.

Catégorie	2021	2022	2023	2024 (prévisions)
-----------	------	------	------	-------------------

Véhicules électriques	15	29	29	38
Véhicules thermiques	181	141	130	124
Total	196	170	170	162
Impact Tonne équivalent CO2	452,5 tCO2/an	352,5 tCO2/an	325 tCO2/an	310 tCO2/an

La rationalisation et la mutualisation du parc automobile entre les services de la Ville permet d'observer une baisse des émissions de CO2 rejetées par les véhicules. De plus, les efforts se poursuivent pour remplacer les véhicules utilitaires, du thermique à l'électrique.

Enfin, le dernier tableau permettra de suivre l'évolution de l'équipement automobile des Ivryens au regard de l'accroissement de la population et des politiques publiques menées par la ville et les collectivités publiques et leur impact sur l'environnement (rejet de CO2) – Année de référence 2021.

	2021	2022	2023	2024 (prévisions)
Population	63 309 habitants	63 748 habitants	64 016 habitants	64 001 habitants
Nombre de véhicules	16 350	15 999	15 547	
Impact Tonne équivalent CO2	40 000 tCO2/an	39 140 tCO2/an	38 034 tCO2/an	

La baisse relative du nombre de véhicules au regard de la population ivryenne doit nous inciter à poursuivre les efforts pour offrir des alternatives à la voiture.

IV/ - Se nourrir – Alimentation de qualité et accessible à tous.tes

IV/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

Il est à noter que cette thématique est pour la première fois intégrée dans le rapport développement durable de la ville. Elle est issue des débats qui se sont tenus lors de la Conférence Climat.

Rapport à l'alimentation et échange autour des initiatives qui contribuent à repenser nos modes de production et de consommation alimentaire afin de tendre vers une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tous. (développement de l'Étal solidaire, évolution des menus du SIRESCO (Syndicat intercommunal de restauration scolaire), l'expérience innovante d'épicerie sociale et solidaire, création d'une coopérative alimentaire...)



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts
- Reconnaître l'alimentation comme un droit pour tous et toutes en mettant en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne
- Développer et consolider les dispositifs d'aide alimentaire de qualité
- Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès des distributeur.rices

Le 29 juin 2022 s'est tenu le premier comité sur cette thématique, réunissant notamment les acteurs associatifs intéressés par les questions de l'alimentation.

Ce thème de l'alimentation est venu sur le devant de la scène lors de l'épisode Covid en 2020 et il est aujourd'hui encore plus d'actualité au regard des crises d'approvisionnement que nous connaissons, de l'augmentation des coûts des matières premières alimentaires qui impactent fortement les catégories sociales les plus modestes. Mais il ne faut pas confondre aide alimentaire et consommation alimentaire à travers des structures comme les marchés coopératifs, les associations pour le maintien d'une agriculture paysanne (AMAP), syndicats de restauration.

Circuit court, alimentation saine, juste rémunération des exploitants agricoles, sont des enjeux pour le « bien-manger » demain, intégrés dans le projet municipal 2020/2026 « Agir pour une alimentation saine, respectueuse de l'environnement et accessible à tous.tes » et doivent participer aussi à réduire nos émissions de gaz à effet de serre.

IV/2 - Accompagner la production locale et intensifier les circuits courts

Les équipements culturels se sont mobilisés pour le développement durable tout au long de l'année 2023 par le développement d'activités de médiation et de création artistique et par la mise en valeur de ressources et de collections.

Le développement d'une grainothèque pour sensibiliser aux communs comestibles

En 2023, la médiathèque du Plateau-Monmousseau a proposé aux usagers de co-construire un projet participatif sur les questions d'écologie et de développement durable. Il contient : l'accueil d'une grainothèque dans la médiathèque, une série de valorisations, médiations et ateliers avec une dimension participative et un travail partenarial, des temps de partage de savoirs et pratiques, le jardinage partagé et l'entretien d'une parcelle collective dans le jardin de la Maison de quartier, la documentation et la valorisation de ce travail par les habitants et les bibliothécaires, des moments de convivialité.

En outre, s'inscrivent dans la démarche de développement durable les éléments suivants :

- le partage des communs : parcelle de terre, graines
- un travail de développement de la **biodiversité** avec des plantations respectueuses, la création de nichoirs...
- un volet de sensibilisation à l'écologie et la biodiversité grâce à la dimension participative de ce projet, la valorisation de ressources documentaires sur le sujet et des ateliers (bouturage, construction d'un hôtel à insectes...)
- un cœur de projet sur la médiation : le partage de savoirs, de pratiques et de connaissance participatifs (notamment entre usagers et avec des partenaires de territoire – jardins associatifs, classe SEGPA, horticulture du collège Politzer, etc.), des lectures d'albums auprès des enfants sur la thématique, des ateliers créatifs, une dimension ludo-pédagogique.

Une conférence pour comprendre les enjeux de la production locale

L'Espace Gérard Philipe a organisé en février 2023 une rencontre-débat autour de l'expérience emblématique des salariés de 1336 (ex-Elephant), devenus leurs propres patrons à la suite d'un long combat syndical. 1336, c'est le nombre de jours durant lesquels les salariés de l'usine Fralib (fabricante des thés Eléphant) ont résisté au plan de délocalisation qui leur était imposé par la multinationale Unilever. Les échanges avec le public présent ont permis d'aborder de nombreux sujets, notamment inscrire le développement de leurs activités dans le cadre d'une démarche socialement et écologiquement responsable. Ils ont pu partager leur ambition de renforcer les partenariats avec des producteurs de proximité et de participer à la reconstitution de filières locales.

IV/3 - Reconnaître l'alimentation comme un droit pour tous et toutes en mettant en place une sécurité sociale alimentaire ivryenne

Lors de la grande soirée des engagements du bilan de mi-mandat du 1^{er} décembre 2023, au terme de l'assemblée citoyenne de mi-mandat, le Maire a annoncé un engagement pour aller au-delà de l'aide alimentaire : vers de nouveaux droits à une alimentation saine et une « sécurité sociale alimentaire ».

Actuellement, de nombreuses associations agissent en matière d'aide alimentaire à l'échelle de la ville. Certaines relèvent d'organismes nationaux et agissent sous forme de dons et de colis (Secours Populaire, Restos du Cœur...), d'autres proposent des repas à prix libres, organisent des maraudes, des ventes à prix coûtant, participent à la vie des Maisons de Quartier, etc. à une échelle locale. Chacune à leur manière, elles répondent au besoin de l'aide alimentaire, à l'attention de publics aux situations sociales différentes (disposant ou non d'une cuisine, etc.).

La Ville, à travers le secteur vie associative ou le CCAS, soutient la plupart d'entre elles, via des aides financières ou logistiques. Dans le même temps, le projet municipal 2020 s'engageait à étudier la création d'une « épicerie solidaire », lieu ayant vocation à accueillir une diversité de publics, avec des prix différenciés suivant les situations sociales des familles. L'hypothèse d'une épicerie itinérante (bus), mise à disposition des associations, a aussi été envisagée. En toile de fond de ces réflexions ivryennes, de plus en plus de collectivités (Montpellier...) et d'associations se fixent pour ambition de faire vivre, de manière décentralisée, une « sécurité sociale alimentaire », un droit effectif à une alimentation saine.

Ainsi, plutôt que d'envisager une épicerie solidaire et un lieu unique, le choix est fait de mettre en cohérence à l'échelle de la commune l'ensemble des interventions associatives existantes par le biais

du CCAS, pour arriver à un dispositif complet d'accès à l'alimentation : nouer de nouveaux partenariats avec les acteurs existants pour réserver des paniers, des repas chauds ou des denrées en plus grandes quantités à l'attention des bénéficiaires du CCAS. Dans un second temps, la ville pourra appuyer de nouvelles initiatives associatives pour développer d'autres offres.

IV/4 - Favoriser l'accessibilité à une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement auprès des distributeurs

La mise en œuvre de la loi EGALIM

La loi

A la suite des Etats généraux de 2017, la loi Egalim (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) a vu le jour en 2018. Sur les 69 articles publiés, certains impliquent pour les municipalités de transformer leurs pratiques, notamment sur la restauration collective :

Depuis le 1er janvier 2022, elle impose à la restauration collective publique de proposer au moins 50 % de produits durables et de qualité dont au moins 20 % de produits bio. Les produits durables et de qualité désignent des produits bénéficiant :

- de signes officiels de qualité comme les appellations d'origine protégées (AOP), le Label Rouge, l'indication géographique protégées (IGP) ou encore l'agriculture biologique
- de mentions valorisantes (spécialité traditionnelle garantie, HVE, les produits fermiers...)
- des produits issus de la pêche maritime bénéficiant de l'écolabel Pêche durable

D'ici 2025, les contenants plastiques de cuisson, réchauffe et service devront disparaître de la restauration scolaire.

- Lutte contre le gaspillage via un diagnostic anti-gaspi alimentaire et le don de denrées alimentaires consommables
- Information des convives et affichages de la part de Tables communes (ex-Siresco) et du service restauration, des produits de qualité et des produits durables entrant dans la composition des repas
- Diversification des sources de protéines et offre de menus végétariens une fois par semaine

Son application à Ivry

A Ivry sur seine, la restauration collective est identifiée comme un acteur privilégié sur les questions d'alimentation saine, de qualité, durable et accessible à tous, mais également concernant la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Tables communes est engagé très concrètement depuis plusieurs années dans cette démarche de restauration sociale avec une proposition de menu hebdomadaire à quatre composantes plutôt que 5, des menus hebdomadaires végétariens en maternelle et allant au-delà des préconisations en proposant des repas désormais flexitariens dans le cadre du double menu avec une alternative végétarienne tous les jours, en élémentaire. Depuis 2020, il met en œuvre les outils pour pouvoir chiffrer et communiquer la part des achats de produits sous signe de qualité (Label rouge, AOC...).

De plus, l'adhésion de Tables communes à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), groupement d'agriculteurs bio d'Ile-de-France et de producteurs franciliens en mars 2019, et l'inauguration en janvier 2020 d'une nouvelle légumerie à Combs-la-Ville (77) ont permis de structurer la filière bio en Ile de France et d'augmenter ainsi le pourcentage d'aliments avec des critères de qualité.

Aujourd'hui à Ivry-sur-Seine, le pourcentage d'aliments avec des critères de qualité tend vers 50 %

malgré de nombreuses difficultés au niveau mondial ayant retardées cette montée en puissance. Néanmoins, la volonté d'atteindre les 50 % est très importante pour les agents. Au niveau des produits bio, le Siresco va au-delà des 20 % exigé par la loi et atteint les 29 % sur la commune.

La sensibilisation des jeunes à l'alimentation durable

Lors d'**Ivry en fête**, le village jeunesse a également permis de déployer cette orientation : les boissons proposées aux jeunes étaient **des eaux parfumées aux fruits**, très peu sucrées. Un **vélo** smoothie permettait de réaliser des boissons en pédalant à partir de fruits frais ainsi. Un **atelier « Fais ta pizza »** avec de la farine bio (que les jeunes ont appris à moulinner) a également rencontré un grand succès auprès des jeunes et de leurs parents.

Des ateliers « Bien manger ensemble », sont organisés de façon régulière depuis le mois de septembre 2023. Ils proposent aux jeunes de se réunir dans une cuisine pour découvrir et faire ensemble des menus équilibrés avec des produits de saison, le plus possible bio ou en circuit court.

Des avancées en interne

Durant l'année 2023, l'offre végétarienne a été renforcée dans les buffets proposés lors des événements municipaux avec un objectif de 30%.

V/ - Agir et accueillir – Migrations climatiques

V/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

Les évolutions climatiques induites par l'activité humaine, et notamment par les pays les plus développés, bouleversent chaque jour l'environnement, les lieux et les conditions de vie de nombreuses populations, en majorité dans les pays de l'hémisphère Sud.

Ce temps permettra d'aborder la notion de réfugiés climatiques et le soutien aux initiatives solidaires qui pourraient en découler.

(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Agir pour l'accès aux droits des populations déplacées du fait du changement climatique
- Contribuer au bon accueil des populations déplacées du fait du changement climatique
- Informer et sensibiliser la population ivryenne aux questions de migrations climatiques

V/2 – Le contexte général

L'expression de "réfugié climatique" n'a aucune définition juridique précise. En effet, le terme de réfugié est jusqu'à présent réservé à toute personne menacée de persécutions en raison de « **sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques** » selon la Convention de Genève de 1951, dont découle une protection juridique.

Les catastrophes liées aux changements climatiques ne sont, elles, pas prises en compte pour le statut de réfugié.

Les données mondiales sur les mouvements transfrontaliers dans le contexte de catastrophes sont par conséquent limitées, seuls quelques cas notables étant examinés à ce jour (Nansen Initiative, 2015; [Organisation Internationales pour les Migrations, 2017](#)).

Cependant, la corrélation des déplacements en lien avec le climat devient une préoccupation croissante depuis les années 1980. Un rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de 1985 définit les réfugiés climatiques ou environnementaux comme des personnes forcées de quitter leur habitat de façon temporaire ou permanente, en raison d'une rupture environnementale (d'origine naturelle ou humaine) mettant en péril leur existence ou affectant sérieusement leur qualité de vie.

L'adoption de l'Accord de Paris le 12 décembre 2015 lors de la 21^e conférence des parties (COP 21) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21), a également constitué une avancée sans précédent pour la prise en compte des questions de migration et de déplacement dans le cadre d'un traité sur le changement climatique. La COP21 a mandaté la création d'un groupe de travail sur le thème du déplacement afin d'élaborer des recommandations visant à éviter les déplacements liés aux conséquences négatives du changement climatique, à les réduire au minimum et, le cas échéant, à y remédier. Depuis 2017, les membres fondateurs sont l'Organisation Internationale pour les Migrations, le Haut-Commissariat aux Réfugiés et la Plateforme sur les Déplacements liés aux catastrophes.

Plus récemment, les politiques d'accueil françaises tendent à reconnaître l'urgence climatique subie par de nombreux migrants.

En décembre 2020, la France aurait accueilli son premier « réfugié climatique » parce que la cour administrative a annulé l'Obligation de Quitter le Territoire Français d'un migrant bangladais. Les critères climatiques de son pays d'origine ont été jugés incompatibles avec son état de santé.

Les déplacements forcés liés aux changements climatiques constituent une réalité. **Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés calcule qu'en moyenne, depuis 2008, 21,5 millions de personnes ont été déplacées chaque année de force, à cause de catastrophes telles que des [inondations](#), des tempêtes, des [incendies](#) ou des [températures extrêmes](#).**

Les projections présentent une progression qui atteindrait 260 millions de réfugiés climatiques en 2030 (2050 selon l'étude de la banque mondiale réalisée en 2018).

Toutes les régions côtières du monde seront impactées par la montée du niveau de la mer (rapports du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat des Nations Unies, simulations du Surging Seas d'ici 2050 et 2100). **La France n'est pas épargnée. Les côtes françaises seront fortement impactées : en 2100, la ville de La Rochelle pourrait par exemple ressembler à un cap entouré d'eau.**

Ainsi, le Nord Pas de Calais a connu en novembre 2023 puis en début d'année 2024 des inondations historiques. 348 communes ont été déclarées en situation de catastrophe naturelle (total au 12/12/2023). Certains médias ont avancé la notion de déplacés climatiques concernant les sinistrés ou interrogé l'insuffisance de places d'hébergement d'urgences pour les personnes exilées à Calais impactées par les fortes intempéries.

Les impacts actuels du dérèglement climatique ne sont pas les mêmes partout. Les pays plus pauvres ou en développement sont les plus touchés par ces impacts et doivent donc faire face aux plus forts déplacements de populations. Ce sont aussi les pays qui sont historiquement les moins responsables du changement climatique.

On estime qu'il existe deux types de menaces en fonction du temps d'impact :

Les menaces soudaines :

Ce sont celles qui aujourd'hui sont plus responsables de déplacements de population : ouragans, cyclones, typhons, tempêtes, inondations... (ex : typhon aux Philippines en 2021, pluies exceptionnelles au Pakistan en août 2022)

Les menaces d'effet à long terme :

Les impacts sont plus graduels, de long terme, mais les conséquences sont tout aussi catastrophiques : sécheresse, désertification, montée du niveau de la mer... (ex : sécheresse au Niger, région du Sahel central).

À la fin de 2022, environ 5,9 millions de personnes dans 84 pays et territoires vivaient en déplacement à la suite de catastrophes survenues non seulement en 2020, mais également les années précédentes ([Rapport du Centre International de suivi des déplacements, 2021](#)).

Les pays avec le nombre de personnes déplacées le plus élevé sont :

- l'Afghanistan (1,1 million)
- l'Inde (929 000)
- Pakistan (806 000)
- l'Éthiopie (633 000)
- le Soudan (454 000)

Les cinq pays comptant le plus de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays en raison de catastrophes sont :

- l'Afghanistan (1,4 million)
- la Chine (943 000)
- les Philippines (700 000)
- l'Éthiopie (579 000)
- le Sud-Soudan (527 000)

Si la majorité des déplacements dus à des catastrophes liées aux changements environnementaux et climatiques se produit à l'intérieur des frontières des pays, certaines personnes sont contraintes de se déplacer à l'étranger.

Par ailleurs, l'impact de la pandémie de COVID-19 continue de toucher les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le monde entier, notamment en raison de la perte de leurs moyens de subsistance et de l'insécurité alimentaire.

Ces déplacements ne sont malheureusement non dénués de risques. Le 24 novembre 2021, 27 réfugiés qui tentaient de traverser la Manche sont morts lors d'un naufrage. Depuis janvier 2022, plus de 42 000 traversées ont été dénombrées, avec pour illustration la « jungle de Calais » attirant des milliers de campements de fortune malgré les démantèlements répétés. Le témoignage suivant met en lumière le désespoir vécu : *"Je n'ai peur de rien. Je n'ai pas peur de l'eau, pas peur de mourir. Désolé de le dire, mais nous sommes déjà morts. Personne ne nous accepte nulle part. Nous sommes inutiles »*.

La réponse humanitaire quant à l'accueil des réfugiés demeure un sujet de tergiversations politiques, comme en témoigne la question de l'accueil de l'Ocean Viking sur les côtes européennes en 2022.

V/3 – La situation à Ivry-sur-Seine

A Ivry-sur-Seine, comme dans certaines métropoles françaises, les bidonvilles réapparaissent au début du XXIe siècle car les populations ne trouvent pas de solution d'hébergement et installent des habitats de fortune dans les centres urbains. Au début des années 2000, des familles venues de Transylvanie en Roumanie s'installent Porte de Choisy.

En février 2011, une cinquantaine de personnes s'installent ensuite sur le terrain appartenant à l'APHP, Rue Truillot, à la suite de l'incendie de leur bidonville situé Avenue de Verdun. Ces familles viennent de Dorohoi en Moldavie roumaine, région la plus pauvre du pays.

Un des plus grands bidonvilles d'Ile de France se constitue alors.

L'implication de la population ivryenne se déploie, associations et particuliers se mobilisent pour l'accueil, l'accès aux droits (de nombreuses domiciliations faites chez les citoyen.e.s), la solidarité et l'accompagnement social de ces habitants.

L'évacuation du bidonville Truillot en 2015 signe le point de départ de la politique ivryenne d'accompagnement de ces populations : 153 personnes (37 ménages) sont accompagnées pour intégrer 22 logements. Dès lors, le travail d'accompagnement se développe suite au diagnostic social de l'association Alteralia (ex ALJ 93), qui est ensuite mandatée comme premier opérateur social pour l'accompagnement de ces populations en 2015. En 2016, l'association Convivances lance le projet Villensemble, qui accueille 39 personnes (fin du dispositif à l'été 2022).

Le CHUM (Centre Humanitaire) Emmaüs Solidarité ouvre en janvier 2017 avec une capacité de 400 places dont un contingent de 50 places est réservé pour les Ivryens issus des bidonvilles.

La maraude Emmaüs Solidarité débute en octobre 2016 et pour un an, puis reprend en 2020.

Le CHUM a été pensé comme un espace hors de l'urgence où les personnes peuvent s'engager sur un parcours de reconstruction et d'autonomie qui, outre les questions administratives liées à l'ouverture des droits, inclut un travail sur la réappropriation du quotidien mais aussi l'adaptation des fonctionnements individuels et familiaux aux réalités du contexte actuel de la société française.

Il se donne ainsi pour objectif d'allier le traitement de l'urgence avec la mise en place d'un accompagnement social qui prenne en compte toutes les composantes de la vie des personnes (santé, parentalité, culture, emploi...) et leur apporte les clefs pour poursuivre leur parcours en dehors du centre. La pérennisation du CHUM -dont la relocalisation fût un temps interrogée par la Ville de Paris- a pu être actée suite à une mobilisation forte de la Municipalité. Il s'agira d'un axe intégré au Protocole entre la Ville de Paris et la Ville d'Ivry, dans le cadre de son renouvellement qui aura lieu courant 2024, en l'élargissant à la question de l'hébergement d'urgence et la stabilisation des parcours.

Plus de 250 personnes ont pu bénéficier de ces dispositifs d'accompagnement social réparties sur 10 sites dans la ville et une quinzaine de sites d'habitat précaire sont cartographiés qui abritaient entre 500 et 700 personnes. La plupart des sites précaires ont pu être résorbés, demeure celui de la Villa des Sorbiers pour lequel un travail est mené dans le cadre de la stratégie global de résorption des bidonvilles est engagé par l'Etat, incluant les communes d'Ivry, Vitry et Villejuif.

Un modèle ivryen s'est construit, avec la mise en place d'expériences inédites travaillées avec les militants, l'Etat, le Département et les opérateurs sociaux. La mobilisation de ressources financières a également été un enjeu fort (Etat, Département, Ville, Fonds Européens). Parallèlement à ce travail de terrain, dans un contexte de déplacements de populations, la mobilisation s'est poursuivie autour de l'interpellation de l'Etat et des Maires d'Ile de France concernant deux obligations particulières: la domiciliation et la scolarisation des enfants.

A l'échelle interne, la coordination de ces questions, du partenariat et du travail quant au parcours individualisé des usagers est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale.

Si les conditions économiques des déplacés semblent être le premier motif de départ des pays d'origine, un lien entre situation climatique et impact sur l'économie des pays concernés n'est pas à exclure.

La situation récente des jeunes migrants installés sous le pont Nelson Mandela à l'été 2022 en est une illustration. Plus de 300 jeunes, venant d'Afghanistan, de Côte d'Ivoire, de Guinée, du Sénégal, du Mali, du Sierra Leone... ont fui leur pays en raison de la guerre, l'extrême pauvreté, les multiples oppressions.

Outre « l'amélioration » des conditions de vie (accès à l'eau, installation de sanitaires) et de réponses aux besoins primaires apportées par les associations et la ville, cette situation a mis aussi en exergue la complexité d'obtenir des réponses institutionnelles réactives, suscitant des incompréhensions légitimes, et qui font écho au manque criant de places en hébergement via le 115.

Une réponse dépassant l'échelle de la ville était indispensable pour asseoir chaque jeune dans un parcours d'accompagnement personnalisé cadré dans un environnement stabilisé puisque construit et autorisés par les services de l'Etat, compétents en la matière.

Les mobilisations associatives, citoyennes et de la Municipalité pendant plusieurs mois ont permis d'activer des solutions pour répondre en termes d'accueil, d'hébergement, de suivi social et des liens via le marrainage/parrainage civique. Le 7 décembre 2022, plus de 150 jeunes ont été accueillis au Gymnase des Epinettes, accompagnés par un opérateur social mandaté par l'Etat, pour une durée de 2 mois avec pour objectif d'orienter vers des dispositifs adaptés. Cette durée de 2 mois initiale a dû être reconduite jusqu'au début de l'été 2023 afin de trouver une solution d'hébergement pour chacune des situations. Au 03/07/2023, une réponse en termes d'hébergement en lien avec les services de l'Etat ou de l'Aide Sociale à l'Enfance a été apportée.

VI/ - Réduire – Réemploi, recyclage et déchets

VI/1 – Enjeux issus de la Conférence Climat

Enjeux liés à une économie sociale et solidaire permettant de penser à de nouveaux modes de production et de consommation, socialement et écologiquement responsables.

Il s'agit aussi de prévenir et de réduire la production des déchets (accompagnement et développement de ressourceries et recycleries, généralisation du tri à la source, l'ambition du « zéro déchet », le tri des bio déchets, l'accompagnement des composteurs collectifs...).

(Ci-contre, expression graphique de l'atelier)



Cette thématique débattue lors de la Conférence Climat a fait l'objet des votes prioritaires des actions suivantes en décembre 2021 :

- Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets
- Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières
- Impliquer les commerçant.es dans la réduction des déchets à la source

Cette thématique renvoie ainsi à la prévention, la réduction des déchets, la généralisation du tri à la source mais aussi à la bataille engagée pour la propreté de l'espace public:

Extraits du projet municipal 2020/2026

« Accueillant sur son sol l'usine de traitement des déchets du Sycotm, notre Ville, si elle ne porte pas seule la responsabilité de la réduction des déchets incinérés, doit montrer l'exemple. Le moratoire de trois ans sur la deuxième phase du projet de reconstruction de l'usine, obtenu par le Maire, est une avancée positive mais insuffisante qui doit être poursuivie par la recherche de solutions alternatives. »

« Les Ivryen.ne.s expriment massivement une exaspération face à la dégradation de la propreté de nos espaces communs... »

« Fort.e.s des expériences réussies (recyclerie La Pagaïlle, entreprise Maximum, déconstruction Gagarine), nous ferons du réemploi un axe fort de nos politiques publiques. »

VI/2 – Renforcer la présence dans l'espace public de systèmes de collectes de déchets

A ce jour, la ville propose sur ses espaces publics les systèmes de collecte suivants :

- 950 corbeilles de rues
- 73 distributeurs de sacs pour les déjections canines
- 10 bornes vêtements (prestataire privé Ecotextile) dont 2 dans des espaces privés
- 2 bornes à récupération de cartons
- 129 bornes d'apport volontaire, un nombre en augmentation en fonction de la livraison de nouveaux programmes de logements, notamment sur la ZAC Ivry Confluences

L'appropriation des enjeux avec la mise en place d'actions de sensibilisation

La ville et le Service Propreté des Espaces Publics (SPEP), organise depuis 2021 une semaine de sensibilisation « Plus propre mon quartier ».

Cette action est réalisée en transversalité avec les services suivants :

- Service de Prévention et de Lutte contre les Incivilités avec la présence des médiateurs et des ASVP (SPLCI)
- Service Environnement Déchets (GOSB)
- Direction de la Communication et secteur Commerces.



Une nouvelle initiative « Plus propre mon quartier » s'est tenue dans le quartier Marat-Parmentier le matin et le soir du mercredi 17 mai 2023. Les agents du service PLCI, de l'espace Gérard Philipe et de la Propreté des espaces publics sont allés à la rencontre des habitants afin de sensibiliser sur les déjections canines.

Le samedi 14 et le dimanche 15 octobre, une sensibilisation a eu lieu sur la propreté du quartier et l'utilisation des bornes d'apport volontaire dans le quartier d'Ivry Port, à l'angle de la rue des Lampes et de Rigaud, un des secteurs de la Ville qui souffre des manques de civisme de certains habitants.

Après l'obtention fin 2021 lors des journées européennes de l'AVPU du 3^{ème} prix pour son initiative « plus propre mon quartier », Ivry est à nouveau distinguée en novembre 2022 avec un trophée sur la « sensibilisation » avec le label « propre et net ». En 2023, la ville obtient une 3^{ème} étoile « éco-propre » de l'AVPU (Association des Villes pour la Propreté Urbaine).

Le service Propreté a poursuivi ses actions avec l'association OSE Organe de sauvetage écologique. Cette association lutte pour la protection de l'environnement en organisant des opérations de nettoyage de berges des rivières et des milieux aquatiques. A Ivry en 2023, des actions en présence des membres de l'association et des services publics ont été organisées le dimanche 16 Avril sur les Quais, le dimanche 4 Juin dans le quartier Pierre et Marie Curie, et le dimanche 17 Septembre dans le quartier Louis Bertrand.

En 2023, une expérimentation de nouveaux horaires pour le service propreté a été mise en œuvre, avec une augmentation de l'amplitude horaire pour les interventions des agents : 7h – 17h30 (contre 7h – 16h).

Le service propreté participe aux différents évènements de la ville et notamment les inaugurations des nouvelles résidences livrées :

- Distribution de fiches d'identité
- Distribution de « goodies » : cendriers de poche ou sacs pour les déjections canines
- Echange sur la propreté du quartier

A noter le retour positif des habitant.es lors des réunions de quartier du bilan de mi-mandat d'Octobre à Novembre 2023 sur l'action des services de la Ville, non pas sur une ville sale mais une ville qui est salie.

La collecte des biodéchets

À compter du 1er janvier 2024, conformément au droit européen et à la loi antigaspillage de 2020, le tri des biodéchets est généralisé et concerne tous les professionnels et les particuliers. L'année 2023 fut une année de préparation avec la relance de l'expérimentation dans le quartier Monmousseau et la préparation au déploiement de la collecte dans tous les quartiers de la ville. Au niveau de l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, compétent sur cette mission et qui travaille étroitement avec Ivry, la mise en œuvre du plan territorial d'action s'est accentuée. En effet, l'équipe s'est renforcée avec le recrutement de deux animateurs du tri qui travaillent uniquement sur le territoire de la ville.

La pratique du compostage

Près de **30 %** des pavillons de la commune sont aujourd'hui équipés de composteurs individuels (**environ 650**).

Au total, **9 composteurs de quartier** sont actifs à ce jour. Grâce à l'aide de la Ville, les collectifs d'habitant.es qui animent les différents sites sont maintenant structurés et communiquent de manière plus fluide pour l'accompagnement des nouveaux projets et l'entraide entre les sites. En 2023, des panneaux d'informations ont été co-construits entre habitant.es référent.es de composteurs et la DirCom.



A noter l'importance du broyat redistribué par le service des Espaces Verts de la Ville qui est passé de 300 litres en 2021 à 4 m3 en **2022** en lien avec l'implantation d'un nouveau composteur collectif.

Enfin, les composteurs collectifs travaillent avec les jardins partagés pour l'apport de compost.

VI/3 - Développer les capacités du réemploi et accompagner la structuration des filières

L'utilisation de contenants réutilisables afin d'éviter l'utilisation de plastique jetable

En anticipation du remplacement des contenants de chauffe en plastique, devant être abandonnée pour le 1er janvier 2025, des expérimentations ont été menées à l'école Guy Môquet avec différents matériels de cuisine en verre et en aluminium au début de l'année 2023. Tables communes, en lien avec l'entreprise ARC, a créé des prototypes de contenants. Sur une semaine, un test a été effectué avec des contenants en verres puis en inox. Cela a permis de faire ressortir des problématiques qui vont pouvoir être réfléchies par la suite, comme le stockage des barquettes, le poids de celles-ci, mais également leur lavage pour le réemploi.

Le textile en transition

Dans le cadre du mois de l'économie sociale et solidaire (ESS), en novembre 2023, une journée dédiée aux actrices et acteurs du textile en transition a été organisée à l'initiative du Grand-Orly-Seine-Bièvre et de la Municipalité à l'Espace Gérard Philipe. Un premier temps était consacré à des échanges professionnels entre différents acteurs publics (ville d'Ivry-sur-Seine, région Ile-de-France, ADEME, etc.) et structures du textile d'Ivry entre elles. Ce temps a réuni près de 40 personnes. En soirée, des structures du textile en transition ont exposé et présenté aux ivryen.ne.s leurs réalisations, savoir-faire respectif de la production du fil aux possibilités de recyclage. Cette journée a permis de construire un groupe de travail pour poursuivre l'interconnaissance, la structuration et la coopération au sein de la filière sur le territoire.

VI/4 – Impliquer les commerçant.es dans la réduction des déchets à la source

Cette année encore, la Ville poursuit son travail avec l'entreprise Biocycle à la collecte de dons alimentaires afin de lutter contre le gaspillage et d'apporter des vivres aux publics qui en ont besoin. En décembre 2023, le partenariat représentait :

- 8.296 tonnes de dons collectés
- 86 collectes déjà opérées (approx. 96kg de moyenne / collecte)
- 1 vélo triporteur cargo (VAE) mobilisé
- 1 emploi en insertion de livreur généré associé à un/e volontaire
- 2 associations Ivryennes caritatives (Coallia et Secours Populaire)
- 13.826 équivalent repas redistribués à des bénéficiaires Ivryens en précarité
- 1.179 tonne de biodéchets triés et accumulés depuis mars 2022
- 11 tonnes de CO2 valorisés à bon escient (issu du gaspillage évité)
- 5 années consécutives d'opération génératrice d'impacts en impulsion de la Ville, associée au GOSB



VI/5 - Focus : La lutte contre le gaspillage dans les écoles

Afin de travailler sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, plusieurs actions de diagnostic ont été réalisées.

- Pendant une première phase, sur une semaine, a été réalisée une pesée de chaque plat (entrée, plat, dessert) afin de se rendre compte quelle était la partie la plus gaspillée. Le diagnostic a montré que les entrées, accompagnements de légumes et les plats végétariens maisons étaient ce qui représentait le plus de gaspillage pour les cantines municipales.
- La deuxième phase qui a débuté à la rentrée 2023 va permettre de cibler plus précisément les aliments entraînant ces gaspillages afin de repenser les menus avec Tables communes ou les proportions proposées aux enfants.
- Enfin, une pesée du pain devrait être effectuée afin de se rendre compte de la quantité de pain

mis à la poubelle à la fin des repas afin de proposer des solutions concrètes pour lutter contre ça.

Au sein de l'accueil de loisirs de Maurice Thorez, une action de troc alimentaire a été mise en place avec deux volets distincts.

- Pour le premier volet, il fallait d'abord sortir de la logique 1 repas = 1 enfant. Ainsi, les agent.es ont préparé moins d'entrées et de desserts afin d'éviter du gaspillage en fin de service.
- Le second volet de l'action s'est fait sous forme de troc aux enfants. Par exemple, si l'enfant ne veut pas de son entrée, il la dépose sur la banque de troc et un autre enfant, peut aller se servir s'il a très faim. De plus, comme les entrées de la veille sont proposées, un enfant peut venir chercher une entrée de la veille pour avoir le choix dans son menu.

Cette initiative a contribué à réduire le gaspillage dans la structure et a pu servir d'exemple. Ainsi, l'école Anne Sylvestre a commencé à mettre en place le premier volet de l'action.

Une autre expérimentation en cours sur l'école Thorez est la petite faim/grande faim. A l'aide de jetons, les enfants peuvent indiquer s'ils ont une grande, moyenne ou petite faim afin d'adapter la quantité dans les assiettes. Cette action commence à se diffuser sur d'autres écoles.

Enfin, les écoles Môquet, Thorez et Joliot Curie, ont mis en place une action de récupération de denrées telles que les fruits, le pain, les pains au chocolat afin de les revaloriser dans un gâteau, ou un plat pouvant être consommé par la suite.

De plus, la ville s'implique depuis de nombreuses années dans le tri des consommables dans les cantines/selfs afin de favoriser le réemploi des bio-déchets.

Sur toutes les écoles, les équipes de nettoyage pratiquent la pré imprégnation, c'est-à-dire l'utilisation de lingettes réutilisables avec du produit éco-labellisé, pour éviter le gaspillage de l'eau.

Enfin, une expérimentation a été proposée sur l'école Thorez pour travailler à la gestion et le non-gaspillage de l'eau en réutilisant l'eau non consommé des enfants pour l'entretien des locaux. Durant cette expérimentation de 14 jours, 185 litres d'eau ont été récoltés, qui ont permis de laver 4 625 m² de surface dans l'école. Cette expérimentation bénéfique pourra être étendue et retravaillé sur d'autres écoles afin de réduire nos coûts en eau.

VI/5 – Impact sur l'environnement des politiques publiques menées par la ville en matière de réemploi, recyclage et déchets – Indicateurs

Il est proposé pour cette thématique de premiers indicateurs, avec comme année de référence 2021.

	2021	2022	2023	Commentaires
Dépôts sauvages	1324.77 T	1163.4 T	1119.85 T	
Delta en %/2021		-12,2%	-15,5%	
Propreté (corbeilles, cantonniers, balayeuses)	567.31 T	436.11 T	638.32 T	En 2021 et 2022, nous n'avions aucune donnée sur les balayeuses
Delta en %/2021		-17,8%	+12,5%	
Déchets verts liés à l'activité des CTM	242.66 T	144.22 T	86.56 T	Déchets collectés sur Lamant
Delta en %/2021		-40,6%	-64,3%	

On constate une nette diminution des dépôts sauvages, ainsi qu'une diminution des déchets verts liés à l'activité des centres techniques municipaux.

Enfin, on trie mieux à Ivry qu'ailleurs ! En effet, Ivry a un taux de conformité de 78,8%. Cela signifie que seulement 21,2% des poubelles jaunes sont mal triées.

En comparaison, l'Île de France a une moyenne de conformité de 74,7% avec un taux de refus de tri de 25,3%.

VII/ L'exemplarité du service public

L'action de la ville en faveur du développement durable passe aussi par des nombreuses actions en interne qui participent à un mouvement d'exemplarité du service public sur les sujets écologiques. Ces pratiques peuvent questionner les besoins, pour aller vers plus de sobriété d'usages.

Concernant la **Direction des Services Informatiques**, le numérique, souvent présenté comme immatériel, entraîne des impacts sur l'environnement qui se retrouvent sur l'ensemble du cycle de vie des terminaux et équipements (fabrication, mise en disposition, usage et fin de vie). Selon l'ADEME, il représenterait 4 % des émissions de gaz à effets de serre mondiales, soit plus que le secteur de l'aviation. Ce chiffre est en forte croissance et risquerait de doubler d'ici les années à venir.

Conformément à ses engagements environnementaux et à l'application de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN), la ville d'Ivry-sur-Seine élabore une stratégie "numérique responsable" afin de réduire son impact. Elle a d'abord pour objectif de réaliser un état des lieux, notamment en estimant les émissions de gaz à effet de serre générés par ses usages numériques. Il permettra d'identifier les actions prioritaires puis de les mettre en œuvre.

Concernant la **Direction de la Communication**, en 2023, a été appliqué la **poursuite de l'objectif de diminution de 30% de l'affranchissement de courrier** qui se traduit par un recours plus systématique à la dématérialisation (invitations, factures déposées sur le portail famille, information envoyées par sms ou mail...).

L'objectif de diminution de 30% de consommation de papier par les services municipaux a été mis en œuvre via un tableau de suivi partagé par l'ensemble des directions et services, dont l'imprimerie municipale. Un système de recyclage et réemploi du papier (ou autre matériaux) a été mis en place lorsque cela est possible.

Un dispositif de recyclage des cartouches d'encre utilisées à l'imprimerie municipale a été mis en place.

Le choix des goodies s'inscrit dans une démarche éco-responsable: plastique recyclé ou bois biosourcé, biens réutilisables type gourdes, cendriers... La provenance des goodies reste un point de progression.

Concernant la Direction des sports, la direction s'engage depuis plusieurs années dans une démarche éco-responsable. En lien avec les objectifs de développement durable fixés par l'ONU, la ville déploie des écogestes qui se traduisent concrètement par le fait :

- **d'éviter de produire trop de déchets**, notamment l'utilisation de plastique à usage unique ; de privilégier les matières recyclables et l'introduction de consignes dans le cadre de manifestations ; l'utilisation d'un matériel sportif identique sur plusieurs actions ;
- **de recycler les déchets** via l'installation de poubelles pour les tris de déchets ou encore l'identification des endroits appropriés pour le faire ;
- **d'économiser l'eau**, cette action se traduit par le fait d'inciter l'usage des gourdes / écocup et plusieurs actions sont proposées pour la promotion des accès à l'eau ;
- **de communiquer durablement** : dématérialisation des documents, usage de papiers recyclés et souhait de proposer des goodies utiles et écoresponsables.

Concernant la **Direction de la Culture**, un axe de programmation en lien avec la démarche de développement durable concerne la programmation des artistes locaux afin de réduire les déplacements et de valoriser des talents du territoire. De la même façon, dans le cadre de sa programmation, le Hangar s'engage également à diminuer les déplacements des artistes sur le territoire pour des dates uniques, en accord avec des salles de concerts « collègues » du territoire francilien.

La Direction s'engage dans la mise en œuvre de démarches et de pratiques de sobriété au quotidien articulées autour de trois axes principaux : sobriété énergétique ; mobilités ; recyclage.

a. Manufacture des Œillets :

Une étude thermique de la Manufacture des œillets qui accueille le Théâtre des quartiers d'Ivry, Centre Dramatique National du Val-de-Marne, le CREDAC Centre d'art contemporain d'intérêt national, l'EPSAA école d'arts appliqués de la Ville de Paris et les Directions Culture et Jeunesse de la ville a été réalisée et présentée aux partenaires de ces équipements afin d'envisager une amélioration du confort et des performances thermiques de ce patrimoine remarquable de la ville :

- La DRAC Ile-de-France avec le service régional de la création (département théâtre et arts associés et arts plastiques), la conservation régionale des monuments historiques et l'Unité départementale d'architecture et du patrimoine du Val-de-Marne
- Le Conseil Départemental du Val-de-Marne
- Le Conseil Régional d'Ile de France

Différentes hypothèses d'intersection sont à l'étude et en cours de chiffrage.

b. Les médiathèques

De nombreuses actions ont été menées afin d'encourager des formes de **mobilités durables** tant pour les spectateurs que pour les agents des **médiathèques** : choix d'invité.e.s (artistes et intervenant.e.s) locaux ; place de vélos disponibles devant la Maison de Quartier Monmousseau.

Les médiathèques se mobilisent également pour le **tri et le recyclage** :

- Travail avec Recyclivre pour livres désherbés (entreprise sociale et solidaire qui reprend les livres désherbés et les recycle ou les revend)
- Vente de livres et CD à Ivry en Fête et la fête de quartier de Monmousseau
- Valorisation, seconde vie, recyclage des documents retirés des collections
- Usage de la boîte de retour fabriquée par le service menuiserie de la Ville à Monmousseau
- Réemploi des éléments de communication papier de manière systématisé.
- Deuxième vie des revues : don à des EPHAD, CMS, écoles, hôpitaux,...
- Mise à disposition des usagers des vieux journaux : papier cadeau, papier mâché...
- Tri des déchets

- Recyclage des affiches pour faire du papier brouillon (possibilité de les relier)

En ce qui concerne la **sobriété énergétique et la réduction d'émission** ayant des effets négatifs sur l'environnement :

- Utilisation du triporteur électrique pour le portage de documents à domicile et les événements hors les murs (été)
- Diminution des renouvellements des cartes adhérentes perdues (renouvellement numérique)
- Compost dans le jardin à Monmousseau
- Bâtiment sans climatisation à Monmousseau
- Absence de nouvelles couvertures en plastique des revues
- Réduction des impressions
- Vigilance à éteindre les écrans, ordinateurs et les imprimantes
- En perspective pour 2024, projet ludique :
 - recensement de ce que les structures ont déjà pour mutualiser les jeux (pas d'achat systématique) ;
 - Proposition d'acheter chez Rejoué (seconde main) qui est à Vitry pour les professionnels (mais sous réserve de possibilité DSF)
 - La construction d'un garage à vélo pour les agents de la médiathèque du Centre-ville

c. Galerie Fernand Leger :

Une attention particulière est portée au **recyclage et aux pratiques de sobriété au quotidien** :

- Une grande partie des matériaux (bois, moquettes, etc.) sont réemployés pour au moins deux expositions.
- L'investissement dans un équipement électronique dédié au son est exploité également sur plusieurs expositions. Les matériaux de l'exposition de la Triennale art public va dans ce sens. Une grande partie de la scénographie sera exploitée pour les deux prochaines expositions et pour la restructuration de nos espaces d'expositions.
- Les cours arts plastiques récupèrent et recyclent beaucoup de matériaux (papier, terre). Le bois exploité vient du surplus des expositions. Il est remis dans le circuit de recyclage.
- Récupération d'une partie de la terre dans les cours de céramique. Ceci a permis de baisser le nombre de livraisons et absorber la hausse des prix.
- Etude en cours pour revoir l'ancienne installation de lumière dans les salles d'expositions

d. Le Hangar

Le Hangar se mobilise également dans des actions favorisant des pratiques de **sobriétés au quotidien** : sensibilisation de l'équipe au non-gaspillage énergétique (extinction des lumières, contrôle du chauffage / climatisation) ; attention particulière au tri des déchets ; actions afin d'encourager des formes de mobilités durables ; transition vers des éclairages scéniques **de type led**.

Concernant la **Direction des affaires juridiques et de la commande publique**, l'action se traduit de différentes manières suivant les services.

Service Marchés publics

Depuis 2015, le service Marchés Publics a pour objectif d'intégrer des clauses d'exécution ou des critères environnementaux dans 75% des marchés de la ville. Cet objectif est aujourd'hui rempli puisque l'ensemble des marchés (hors prestation intellectuelle) font l'objet de critères et/ou de clauses environnementales.

Ainsi depuis le 1er mai 2016, les services acheteurs doivent intégrer des clauses et/ou des critères environnementaux dont la liste leur a été fournie selon le type de marché.

Une attention toute particulière est portée aux marchés dont il ressort que les enjeux environnementaux sont évidents et primordiaux (marchés relatifs aux espaces verts, aux produits d'entretien...).

Le service Marchés Publics travaille également à la mise à jour de son préambule précisant l'attention toute particulière que la ville porte sur ces questions et les attentes qui en découlent sur ces prestataires.

Services Achats

Tous les marchés gérés par le service Achats comportent des clauses environnementales :

*** Sur le circuit de fabrication, la nocivité des produits.... :**

Le service Achats intègre dans ses marchés des clauses relatives au respect des matériaux, aux conditions de travail des personnes en charge de l'exécution des marchés, au contrôle des fournisseurs avant leur référencement (9001-14001-18001).

*** Sur la qualité des produits :**

Le service Achats exige qu'une partie des produits proposés par ses fournisseurs soit couverte par un écolabel : NF environnement, Ecolabel Européen, Pan European Forest Certification (PEFC) ou Forest Stewardship Council (FSC), OEKO TEX 100 ou équivalents...

La loi Agec a été intégrée dans le marché de vêtements de travail lors de son renouvellement en 2023 en demandant aux candidats de préciser le pourcentage de produits issus de réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

Voici quelques exemples de produits recyclés ou recyclables proposés par le service Achats :

* Sacs poubelles fabriqués à partir de matières recyclées et 100% recyclables.

* Les papiers d'essuyages sont éco labellisés (essuie-tout/papier WC).

- * Les fauteuils de travail tissu : matériaux recyclables à 61,7%
- * le mobilier en bois/métal : matériaux recyclés 40%/ matériaux recyclables 99%
- * Armoire à rideaux (métal) : matériaux recyclés 45%/ matériaux recyclables 94%

Certains fournisseurs pratiquent la valorisation de ses déchets.

* Sur les conditions d'exécution de la prestation du marché pour les fournisseurs de la Ville :

Les marchés du service Achats imposent les clauses d'exécution suivantes aux fournisseurs :

- Transport : mise en place de l'éco-conduite, utilisation de véhicules propres, optimisation des tournées, etc
- Emballages : réduction de la quantité d'emballages, utilisation de matériaux recyclables, reprise des emballages pour recyclage, etc...). Ex : le marché mobilier : récupération de tous les emballages à la livraison/installation
- Le recyclage des produits
- Produits écoresponsables présents dans le catalogue
- Part de produits présents au catalogue intégrant des matières recyclées
- Services divers proposés à la clientèle en lien avec la notion de protection d'environnement

3/Le service Achats en support aux autres services dans leurs actions à caractère environnementale :

- Fourniture de sacs poubelle adaptés pour le tri des déchets alimentaires dans les écoles.
- Fourniture de sacs poubelle adaptés pour le tri des déchets dans les bureaux.
- Achat d'ampoules LED pour les lampes de bureau.
- **Mise en place de la méthode d'entretien des locaux par pré-imprégnation** : le service Achats a accompagné les services dans l'acquisition du matériel (intégré dans le marché des produits d'entretien). Cette méthode a été impulsée par la DRH-secteur Santé Prévention / les services ASTL, SPE, NBC à partir de 2019. Cette méthode de nettoyage a pour objectif de limiter les Troubles Musculo-squelettiques (TMS), le port de charges et ainsi d'améliorer nettement les conditions de travail des agents. De plus, cette méthode permet de générer des économies de produits d'entretien et de limiter de façon importante la quantité d'eau utilisée. Des sessions de formations (inscrites au niveau du marché des produits d'entretien ont été mises en place).

4/ Une politique Achat plus efficiente mise en œuvre :

Il s'agit de veiller à une consommation rationnelle et raisonnée sans nuire à la qualité attendue par les services utilisateurs.

- Amélioration des processus d'achat par la mise en place d'imprimés de commande proposant une liste limitative mais néanmoins représentative des fournitures à commander. Il est toutefois possible de commander en dehors de cette liste.
- Gestion d'enveloppes de crédits affectés aux directions et services pour éviter la surconsommation.
- Limitation du nombre d'articles consommés (en volume)/coloris
- Dotation –type de mobilier.

5/ La mise en œuvre d'actions de réemploi pour le mobilier de bureau

Le service Achats met en œuvre le réemploi de mobilier et de petit matériel de bureau : il gère un entrepôt, les services ont pris l'habitude de solliciter une réponse à leurs besoins par du mobilier de récupération si possible. De 2020 à 2023, les difficultés d'accès à cet entrepôt ont un peu ralenti cette activité mais il sera réactivé en 2024.

Les vêtements de travail usagés sont récupérés par une association pour être valorisés dans une filière de recyclage ou de destruction (TISSECO SOLIDAIRE).

Certains services réutilisent les vêtements usagés comme chiffons ou tabliers (Parc automobile, centres de loisirs...).

Les vêtements de travail déjà portés sur une courte durée et ou en bon état sont récupérés, lavés (blanchisserie) pour être réattribués.

A noter le développement de la vente aux enchères sur un site internet spécialisé des biens mobiliers non utilisés. Cela pourra générer : une libération des espaces de stockage, des recettes, une extension du cycle de vie des produits, du recyclage, une limitation des déchets, une réutilisation vertueuse des produits. La question de l'achat de biens d'occasion pour la Ville est un chantier qui sera traité prochainement.

Concernant la **Direction de la Jeunesse**, dans le cadre de son nouveau projet de direction, un nouveau dispositif itinérant va être déployé, pour être au plus près des jeunes dans l'ensemble des quartiers de la Ville.

Pour ce faire un véhicule aménagé a été commandé (livraison prévue en 2024) pour proposer un bureau mobile et permettre d'y recevoir les jeunes, de proposer des accueils individuels, collectifs ou des ateliers thématiques. Le choix du véhicule s'est porté sur un camion électrique, afin de privilégier un moyen de déplacement bas carbone.

De plus, des carafes en verre ont été acquises et les bouteilles d'eau en plastique ne sont plus utilisées au quotidien avec les jeunes comme cela pouvait être le cas auparavant.

Concernant la **Direction de la Scolarité et des Accueils de Loisirs Educatifs**, en lien avec le remplacement des objets en plastique à usage unique, la ville a commandé des gourdes en aluminium à destination des enfants fréquentant les accueils de loisirs.